



**PROJET
ÉDUCATIF
VILLEURBANNAIS**

2023-2025

L'ÉDUCATION, NOTRE BIEN COMMUN



villeurbaine

SOMMAIRE

ÉDITO	4
PARTIE 1 : LE PEDT, QU'EST-CE QUE C'EST ?.....	5
Les grands principes du projet villeurbannais	6
Quelques chiffres	9
La méthodologie de co-construction	12
PARTIE 2 : LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2023-2025	13
Promouvoir le service public de l'éducation et favoriser la réussite éducative	15
Être tous.tes acteur.rices de la transition écologique et développer l'éducation à l'environnement	21
Accompagner la co-éducation, la citoyenneté et développer le lien avec les familles	28
PARTIE 3 : ORGANISATION DES RYTHMES ÉDUCATIFS ...	34
Temps scolaire	36
Temps périscolaire	37
Temps extrascolaires	40
Les moyens mis en œuvre	41
La gouvernance du PEDT	43
L'évaluation du PEDT	46
ANNEXES	47
Annexe 1 : la démarche de concertation du PEDT	48
Annexe 2 : le plan mercredi à Villeurbanne	52
Annexe 3 : synthèse globale « rencontre communauté éducative »	57
Annexe 4 : présentation de la gouvernance thématique partagée en inter-directions et par orientation	66
Annexe 5 : tableaux d'évaluation avec les critères et les indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs	71

ÉDITO



**Cédric
VAN STYVENDAEL**

Maire de Villeurbanne



**Sonia
TRON**

Adjointe au maire, déléguée
à l'éducation

Plus de 12 800 élèves de primaire, 5000 collégiens, 1300 agents municipaux, collégiens, 1300 agents municipaux, autour de 760 enseignants sans compter les parents d'élèves, les artistes et les sportifs mobilisés pour animer des activités dans les écoles, les institutions culturelles qui accueillent des élèves pour des spectacles ou des ateliers... de près ou de loin, l'éducation concerne vraiment tout le monde à Villeurbanne !

A ce titre, le Projet éducatif de territoire est l'affaire de toute la ville. Ce document présente la philosophie de notre politique éducative. Il décrit les différentes actions qui seront proposées pour assurer l'accueil et l'épanouissement de tous les enfants accueillis dans les écoles villeurbannaises. La politique éducative que nous avons conçue s'appuie sur les résultats d'une grande concertation commencée à l'automne 2021; conformément à ses engagements, l'équipe municipale a pris soin d'associer l'ensemble de ceux et celles qui font l'école, les enfants comme les adultes, les professionnels de l'éducation, les associations, comme les parents d'élèves. Ce processus nous permet d'aboutir à un résultat équilibré qui s'appuie

sur les forces et l'expérience reconnues de Villeurbanne en matière éducative.

La ville de Villeurbanne proposera à partir de septembre 2023 une offre périscolaire diversifiée et ambitieuse visant à répondre aux besoins socio-éducatifs des enfants villeurbannais. Le soir, les enfants pourront s'inscrire à un temps de travail personnel ou un temps d'activités calmes. En accord avec les retours majoritaires recueillis pendant la concertation, le mercredi matin ne sera plus consacré aux enseignements mais à des activités animées par la ville de Villeurbanne et ses partenaires associatifs.

Les actions que nous présentons dans ce document font la part belle aux arts, en lien avec les mini-mixes et les médiateurs culturels de la Ville, à l'éducation à l'environnement et aux sports elles ont également été pensées pour accompagner la réussite scolaire et le bien-être général des enfants. Elles s'inscrivent plus largement dans notre engagement pour une éducation qui s'adresse à tous les âges et tous les profils. Elles font place aux savoirs pratiques et aux arts dans leur diversité et sont ouvertes aux idées nouvelles. Pour une ville de l'éducation permanente, et des savoirs partagés.

PARTIE 1

LE PEDT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

LES GRANDS PRINCIPES DU PROJET VILLEURBANNAIS

L'Éducation, notre bien commun

Face aux défis climatiques et démocratiques, c'est à l'échelle locale que peuvent se retisser les espaces de solidarité, de démocratie et d'une reconnexion avec notre environnement.

Créer les conditions d'une ville plus résiliente et plus épanouissante concerne particulièrement l'enfance et la jeunesse villeurbannaise.

Villeurbanne souhaite être une ville « à hauteur d'enfants », elle n'en sera que plus inclusive pour toutes et tous.

Ces grandes priorités doivent s'appuyer sur une politique éducative villeurbannaise ambitieuse et un service public de l'éducation renforcé et soutenu.

Les écoles sont des lieux de vie et de solidarité au quotidien. Plus globalement, elles offrent l'espace commun indispensable à la rencontre de la diversité sociale et culturelle et entre les générations, elles constituent un maillon essentiel au vivre ensemble et restent pour beaucoup d'habitants la première institution du lien avec son lieu de vie. Nos écoles municipales sont fréquentées au quotidien par 9000 familles et concernent potentiellement plus d'un.e Villeurbannais.e sur quatre. **Nos groupes scolaires publics doivent donc être**

pensés, collectivement, comme des cœurs de quartiers, avec une répartition équilibrée sur le territoire et en cohérence avec l'évolution urbaine de notre ville.

L'école publique, plus encore que d'autres institutions, est l'espace de l'émancipation individuelle et collective et de la transformation sociale au bénéfice d'une société plus juste. L'école de la République n'est pas seulement le cadre des apprentissages, c'est aussi celui du lien social.

Si l'Education Nationale est le premier acteur de l'école, notre ville en est le partenaire indispensable pour élaborer et mettre en œuvre des politiques éducatives territoriales à la hauteur des enjeux.

Ville populaire, Villeurbanne doit garder son identité et assumer sa singularité, en proposant à la fois, un parcours de réussite et d'expression à chacun et chacune et d'insertion aux publics « accueillis », y compris les plus en difficulté.

Cela se traduit par la double préoccupation d'assurer le bien-être de l'enfant dans son environnement, dans des écoles attractives et accueillantes et d'en préserver la mixité sociale, en

profitant de la relative gentrification observée dans certains secteurs et ce, en re-crédant du lien entre ses habitant.e.s, notamment avec les plus éloigné.e.s des institutions et des acteur.rice.s associatif.ve.s.

Cet enjeu de valorisation du service public de l'éducation et de confiance des familles dans l'égalité des droits doit être appréhendé dans sa continuité, de l'enfance jusqu'à l'adolescence.

Pour assurer de telles conditions d'accueil à moyen et long termes, il paraît indispensable aujourd'hui de porter une vision commune de l'évolution de notre Ville avec une stratégie croisée de l'évolution urbaine et de la programmation des équipements publics, et particulièrement les établissements scolaires.

« Pour préparer les citoyen-ne-s au vivre ensemble, il faut scolariser la jeunesse ensemble, les politiques scolaires et d'urbanisme doivent être pensées conjointement. La mixité sociale à l'école est bénéfique pour tout le monde » Jean Paul Delahaye, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, 2022.

Notre projet éducatif villeurbannais repose sur deux axes majeurs :

- **La justice sociale, pour favoriser la réussite et l'émancipation de toutes et tous**

Porter un Projet Educatif de Territoire renforcé et diversifié pour prendre en compte tous les temps de l'enfant en répondant aux besoins individuels et collectifs identifiés et former les citoyen.ne.s de demain.

Ce renforcement doit également concerner l'accompagnement des

personnels et des intervenant.e.s présent.e.s dans les écoles aux côtés des enseignant.e.s. Une attention sera portée aux enfants et aux familles les plus fragiles socialement souvent les plus exposées au risque environnemental et à ses effets, y compris sur notre territoire.

Villeurbanne est une « grande ville populaire » avec à la fois les attributs et grands équipements d'une ville de plus de 150 000 habitants en cœur d'agglomération et une grande diversité sociale et culturelle. Elle se caractérise par sa jeunesse, les moins de 30 ans représentent presque la moitié de la population, mais aussi par la précarité d'une partie importante des habitant.e.s de certains quartiers.

- **La transition écologique, pour améliorer la qualité du cadre de vie scolaire**

Avoir une stratégie foncière maîtrisée, valoriser notre patrimoine scolaire bâti en intensifiant l'écoconstruction et la rénovation, améliorer la conception et l'équipement des classes et des espaces éducatifs collectifs que sont les bibliothèques, les salles de motricité ou les espaces de répit, proposer une restauration scolaire qualitative accessible à tou.te.s, aménager des cours végétalisés et inclusives, penser et réaliser un traitement apaisé des abords des groupes scolaires bien connectés à l'espace public.

La concertation préalable au renouvellement de ce PEDT 2023-2025, a suscité une forte mobilisation et a confirmé l'attachement des Villeurbannais et Villeurbannaises à l'École de la République et à la promesse qu'elle doit tenir.

Comme nous nous y étions engagés,

c'est toute notre politique éducative, et pas seulement scolaire, qui va s'enrichir de la concertation conduite en 2021 et 2022.

Ce dialogue sera poursuivi au cours des

prochaines années avec les parents, les enseignant.e.s, les associations, les services municipaux et aussi les enfants !

QUELQUES CHIFFRES

Publics

- 12 800 enfants scolarisés dans les 2 maternelles et 25 groupes scolaires publics de la Ville
- Inclusion scolaire et accompagnement des classes adaptées avec 15 ULIS, 1 UEMA, 8 UPE2A
- 700 enfants reconnus en situation de handicap / MDPH
- 167 classes de grandes sections, CP/CE1 dédoublées en REP et REP +
- 5000 élèves accueillis dans les 9 collèges publics métropolitains

Réussite éducative

- Education artistique culturelle scientifique pour tou.te.s par la médiation culturelle
- 1 minix dans chaque groupe scolaire entre 2022 et 2026
- 130 classes de découverte et accueils de loisirs au centre de Chamagnieu
- 1000 enfants aux vacances de printemps / été / automne et en 2024 hiver
- 1 projet d'éducation à l'environnement et la transition écologique
- 1 accueil de loisirs périscolaire municipal créé le mercredi matin dans les 25 groupes scolaires
- 500 000€ de budget par an pour la Cité éducative (2022-25) = 20 groupes scolaires, 5 collèges et 6 territoires concernés
- PRE : 11 établissements scolaires concernés Plus de 260 enfants et adolescent.e.s en parcours et 16 actions financées
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité : 54 groupes dont 30 actions pour les élémentaires, 15 pour les collégien.ne.s et 9 pour les lycéen.ne.s.

La place des parents

- Dialogue trimestriel avec la Coordination des représentant.e.s des parents d'élèves élu.e.s et RDV thématiques sur la restauration, la mobilité, le périscolaire
- Participation active et d'écoute aux Conseils d'école et Conseils d'administration
- Réseaux d'Ecoute et Appui à la Parentalité
- 7 porteur.se.s de projets 4 classes passerelles
- 1 Lieu Accueil Parents

Restauration scolaire

- 29 Restaurants scolaires, une cuisine centrale municipale
- Accessibilité pour toutes et tous : tarification au quotient familial, solidaire pour les plus précaires
- Hausse du nombre d'enfants accueillis
- Alimentation durable et responsable avec une part de 50% EGALIM dont 28% bio
- Passage en 2024/25 aux contenants inox
- 9000 enfants accueillis sur le temps méridien périscolaire

Investissement dans les écoles

- 98 millions d'euros investis entre 2020 et 2026, 3 groupes scolaires créés et 5 rénovés
- Rénovation et agrandissement des BCD à raison de 2 par an
- Végétalisation et aménagement des cours d'écoles à raison de 3 par an
- Adaptation du bâti aux enjeux climatiques et rénovations thermiques.
- Plan d'éco-mobilité scolaire
- Aménagement et apaisement des abords des écoles

La communauté éducative

Plus de 2000 personnels présents dans les écoles publiques

- 1300 agent.e.s de la ville mobilisé.e.s dans les écoles primaires (ATSEM, agent.e.s pôle de service, gardien.ne.s, équipes périscolaires)
- 767 enseignant.e.s du 1^{er} degré
- 15 personnels médico-sociaux municipaux (infirmières et médecins)

Projets scolaires et périscolaires avec des intervenant.e.s qualifié.e.s

- 3 institutions culturelles municipales: MLIS, ENM et Le Rize
- 79 partenaires intervenant.e.s
- 73 projets portés sur temps scolaire (EAC APA SRT résidences...)
- 18 Minimixes : espaces de coordination et de médiation culturelle répartis sur 18 groupes scolaires, 26 prévus en 2026
- 500 classes bénéficient d'un cycle d'EPS co-encadré par un.e éducateur.rice sportif.ve avec 4 activités support proposées en temps scolaire: escalade, escrime, course d'orientation, natation
- 8350 enfants bénéficient du "savoir nager" dans les piscines
- 10 écoles élémentaires bénéficient du permis piéton
- « en forme à Villeurbanne » : déploiement d'actions sport-santé sur les thématiques de l'activité physique et sportive, de l'équilibre alimentaire, de prévention de l'obésité

Activités de loisirs extrascolaires le mercredi et les vacances

- Des associations conventionnées pour leurs interventions sur les 3 temps de l'enfant : ASUL, Ebulisciences, USEP
- 1430 places d'accueil de loisirs 3-11 ans disponibles dans les associations d'éducation populaire : centres sociaux, MJC, clubs sportifs, autres associations partenaires, pour certaines avec convention de mise à disposition des locaux scolaires
- 1500 enfants inscrits à l'accueil de loisirs de l'USEP le mercredi après-midi de 5 à 11 ans dans les locaux scolaires et expérimentation du "savoir rouler"
- Pratiques sportives avec les centres sociaux : concernent entre 1200 et 1500 enfants par an au sein d'équipements sportifs de la ville

LA MÉTHODOLOGIE DE CO-CONSTRUCTION

« Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à [l'article L. 551-1 du Code de l'éducation](#), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ». (www.education.gouv)

Le PEDT vise à fédérer tous les acteur.rice.s d'un territoire pour la réussite éducative des enfants de 0 à 16 ans.

Il est un instrument souple et adaptable à toutes les réalités locales pour favoriser la complémentarité des temps éducatifs en mobilisant toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Ce projet relève, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteur.rice.s éducatif.ve.s loca.les.ux. Il est matérialisé par une convention signée par le.la maire, le.la préfet.e, l'IA-DASEN et le.la directeur.trice de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour unedurée de 3 ans.

Les signataires s'accordent sur la nature des activités, des projets pédagogiques, leurs modalités d'organisation en

s'assurant qu'elles soient adaptées aux mineur.e.s auxquel.le.s elles s'adressent.

Le contrat porte sur 3 dimensions :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels partagés
- L'organisation des temps adaptée à la mise en œuvre de ces objectifs
- Le financement de cette organisation et des projets

Le PEDT prend appui sur les dispositifs contractuels existants que sont :

- la convention territoriale globale
- le plan mercredi, remanié en 2023
- le contrat local d'accompagnement à la scolarité
- le réseau d'écoute d'aide et d'appui aux parents
- le pôle territorial d'éducation artistique et culturelle et le label 100% EAC
- le programme de réussite éducative
- la cité éducative 2022 2025
- le contrat de ville

La Ville de Villeurbanne a souhaité associer l'ensemble des acteur.rice.s, enfants et adultes, parents et professionnel.le.s, à l'élaboration du nouveau Projet Éducatif de Territoire.

Pour ce faire, il a été proposé une démarche de concertation en 3 phases. (Cf : annexe 1 page 48)

PARTIE 2

LE PROJET ÉDU(ATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

2023-2025

Le PEDT de Villeurbanne a été organisé autour de trois grandes orientations, qui ont elles-mêmes été déclinées en 9 axes stratégiques. C'est un projet renouvelé pour répondre aux enjeux éducatifs de Villeurbanne.

PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC DE L'EDUCATION ET FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE

Axe stratégique 1 : valoriser les écoles et les collèges publics, soutenir les structures et les services éducatifs

Axe stratégique 2 : favoriser l'équité territoriale

Axe stratégique 3 : assurer un environnement sain et une santé de qualité

ÊTRE TOU.TE.S ACTEUR.RICE.S DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPER L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Axe stratégique 1 : favoriser l'éco-responsabilité de l'ensemble de la communauté éducative

Axe stratégique 2 : rapprocher les enfants, les jeunes de la nature et de la biodiversité

Axe stratégique 3 : accompagner les projets d'amélioration du bâti et des espaces extérieurs en lien avec les enjeux du changement climatique et des nouveaux usages

ACCOMPAGNER LA CO-EDUCATION, LA CITOYENNETE ET DEVELOPPER LE LIEN AVEC LES FAMILLES

Axe stratégique 1 : développer les compétences citoyennes de l'enfant dès le plus jeune âge afin d'encourager l'autonomie, l'émancipation.

Axe stratégique 2 : promouvoir l'égalité des droits, sociale, scolaire et territoriale

Axe stratégique 3 : promouvoir l'alliance éducative et accompagner les parentalités

PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION ET FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La réussite éducative est souvent pensée comme individuelle. Elle peut être collective. Elle n'est pas uniquement synonyme de réussite scolaire même si celle-ci peut y contribuer.

La réussite éducative passe aussi par une égalité territoriale quant à l'offre disponible qu'elle soit scolaire, culturelle, sportive, de loisirs... Ainsi, la Ville de Villeurbanne, comme premier partenaire de l'Éducation Nationale, porte l'ambition d'une politique éducative à la hauteur des enjeux d'une ville éducatrice.

Espaces du savoir et de la connaissance, les écoles villeurbannaises publiques doivent être des lieux de lien social, d'émancipation, de coopération et de créativité, pour chacun.e des enfants accueillis au quotidien. C'est le sens, non seulement de la collaboration avec l'Éducation Nationale, mais également des contenus des temps péri et extrascolaires. Valoriser le service public d'éducation comme instrument de démocratisation et d'émancipation, c'est permettre l'articulation et le partage des connaissances non-formelles du périscolaire et de l'extrascolaire et celles des apprentissages scolaires.

L'environnement social, familial, matériel, éducatif... autour de l'enfant et du jeune joue un rôle crucial sur son développement.

Ainsi, tou.te.s les éducateur.rice.s de l'enfant, qu'ils.elles soient parents ou professionnel.le.s peuvent contribuer à instaurer un environnement propice à l'acquisition des connaissances et des compétences à tous les âges de l'enfant et du jeune. C'est dans cette optique que la ville a souhaité porter une approche globale de l'environnement et de la santé de l'enfant et du jeune. Promouvoir l'éducation à la santé, être à l'écoute et agir en prévention sur l'alimentation, le sommeil, l'usage des écrans, la psychomotricité, l'accès à la pratiques d'activités physiques et sportives ; l'approche du bien-être doit être globale.

Le projet éducatif villeurbannais intègre un parcours d'enseignement et d'éducation artistique et scientifique favorisant l'accès à la culture et aux pratiques artistiques, à la création, à la diffusion d'œuvres, en temps scolaire et périscolaire. Cette action est développée en partenariat avec les structures culturelles du territoire et incluront la participation à des événements et un contact avec la création au cours de

résidences artistiques. **La volonté portée est que tou.te.s les enfants et les jeunes collégien.ne.s profitent du plaisir de découvrir l'art et la culture, de pouvoir créer et accéder à la transmission des savoirs scientifiques et l'expérimentation artistique. C'est aussi stimuler la curiosité, l'imaginaire et la créativité des enfants et des jeunes.**

Il est nécessaire de renforcer la confiance des familles lors des différentes transitions scolaires et sociales et particulièrement entre la petite enfance et l'école et soutenir les échanges entre établissements pour améliorer les liaisons entre l'école et le collège. Les collèges publics villeurbannais, soutenus par l'Éducation Nationale et la Métropole de Lyon, seront d'avantage valorisés par des actions innovantes dans le cadre de la politique jeunesse et culturelle, et en cohérence avec le PEDT.

Notre ambition est de favoriser l'accès pour tou.te.s aux activités et de développer la proposition de loisirs extrascolaires de qualité sur l'ensemble

du territoire et la rendre lisible pour les familles, d'améliorer la réponse aux besoins par une meilleure structuration de l'offre municipale et un soutien à l'offre associative. Les actions doivent permettre à chacun.e de bien grandir et favoriser une attractivité pour tous les publics, répondre au besoin d'accueil des parents actif.ve.s et au soutien des parentalités, être facteur de lien social et de rencontre entre les familles villeurbannaises.

Notre projet éducatif permet de structurer des parcours culturels, sportifs... en considérant le temps de l'enfant et des adolescent.e.s dans sa globalité, avant, pendant, après et hors de l'école. Dans ce cadre, un « nouveau projet pédagogique périscolaire » sera déployé dans nos groupes scolaires sur les temps d'accueil du matin, du temps méridien complémentaire à la restauration, et du soir avec la double proposition d'un temps d'aide au travail personnel et de loisirs éducatifs, et enfin, du mercredi matin avec la création d'un accueil de loisir municipal dans chaque école à compter de la rentrée 2023.

FOCUS

PERMETTRE L'ACCÈS A LA CULTURE

Le projet éducatif villeurbannais intégrera un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) favorisant l'accès aux pratiques artistiques et à la culture, y compris scientifique, à la création, à la diffusion d'œuvres, en temps scolaire et périscolaire, notamment le mercredi matin.

Au sein des « Minimixes », créés dans chaque groupe scolaire municipal, la médiation culturelle et le partenariat avec les structures culturelles du territoire permettront la participation à des événements et le contact avec la création, notamment, au cours de résidences d'artistes dont celle de la Fête du livre jeunesse, de découverte des instruments et de la pratique grâce aux interventions de l'ENM en temps scolaire et périscolaire, de projets comme Démos/Orchestre à l'école, la mobilisation du Réseau lecture publique et du prêt aux collectivités, des théâtres, des compagnies de danse...

Cette démarche volontaire de la Ville de Villeurbanne a été labellisée « 100% EAC », label mis en place par le ministère de la culture. Ce label vient reconnaître et renforcer la dynamique globale de mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance innovante et inédite de l'offre culturelle à destination des jeunes publics et collégien.e.s, et des PEAC qui en découleront, avec la volonté de structurer un projet global et d'obtenir un conventionnement avec la DRAC. La dynamique portée par Villeurbanne Capitale Française de la Culture 2022 pourra y trouver sa pérennisation.

Au-delà des partenariats entre lieux culturels et établissements, les espaces de vie et d'enseignement à l'école favorisent un égal accès de tou.te.s les élèves aux arts et à la culture. Avec cet objectif, l'école est un lieu de diffusion, de réception et de pratique des arts et de la culture, articulant le savoir et le faire ; dans ce cadre les bibliothèques rénovées, relocalisées et conçues en concertation avec la communauté éducative avec un travail de design d'espace, permettront de faire vivre les Minimixes comme espaces de connaissances et de culture, de diffusion, d'accueil de petites formes de spectacle vivant en intérieur ou en extérieur, de résidences ou d'expositions d'œuvres plastiques...

FOCUS

PERMETTRE L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE

Pour un enfant et un.e adolescent.e, la pratique d'une activité physique et sportive est à la fois le moyen de faire l'apprentissage de son corps et de santé. Elle est aussi l'occasion d'expérimenter les règles et principes régissant les rapports entre individu et société et de construire progressivement son expérience de jeune citoyen.ne.

La politique sportive Villeurbannaise s'attache à favoriser la pratique des jeunes et de leur famille en soutenant une offre sportive diverse à travers les clubs et associations. Elle vise par ailleurs à faire de la Ville un environnement propice à la pratique de l'activité sportive sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune en créant et restructurant les équipements sportifs mais aussi en facilitant les mobilités actives.

Elle se décline enfin à travers un ensemble complémentaire d'actions mobilisant les compétences d'éducateur.rice.s sportif.ve.s municipaux.les au contact des professionnel.le.s du champ éducatif dans un souci d'agir contre les inégalités d'accès à la pratique de l'activité physique.

Dans le cadre scolaire

Les cycles d'EPS encadrés par un.e éducateur.rice sportif.ve municipal.e au côté des professeur.re.s des écoles dans différentes disciplines : escalade, natation, course d'orientation, escrime.

« J'apprends à nager à Villeurbanne » permet à tou.te.s les enfants de pouvoir évoluer en sécurité dans le milieu aquatique.

« En forme à Villeurbanne » permet d'encadrer des séances d'activité physique adaptée pour les enfants en surpoids ou peu attirés par le sport et de donner le goût d'une pratique de l'activité physique.

Dans le cadre extrascolaire

Vacances Sport 9-13 ans a deux objectifs : accueillir et proposer une offre de loisir sportif facilitant l'accueil des enfants durant les vacances scolaires, mais aussi faire découvrir durant une semaine d'accueil de loisirs une large diversité de sports en se tournant notamment sur les activités physiques de pleine nature.

Les Interventions sportives avec les centres sociaux pour diversifier l'offre d'activité sportive auprès des 6-15 ans.

La Caravane des sports couvre les 2 mois d'été, avec des dispositifs d'animation sur l'espace public au sein des différents quartiers de Villeurbanne. En s'appuyant sur des contenus sportifs mais plus largement socio-éducatifs, les animateur.rices développent le lien avec les enfants, les adolescent.e.s et leur famille.

1. AXE 1. VALORISER LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES PUBLICS, SOUTENIR LES STRUCTURES ET LES SERVICES ÉDUCATIFS

1.1. Construire une offre de services publics accessible et adaptée à la réussite et à l'émancipation de toutes et tous

- Renforcer le maillage territorial des équipements pour un accès de tous.e.s au service public (éducation, petite enfance, sport). Nécessité d'un déploiement plus équilibré à l'échelle du territoire de l'offre scolaire, périscolaire et extrascolaire (quartiers existants, en renouvellement, en devenir...).
- Prendre en compte les attendus des usager.ère.s/familles et des associations de parents et collectifs de proximité

1.2. Développer des parcours diversifiés et ambitieux en visant une complémentarité entre thématiques, acteur.rice.s, et territoires.

- Proposer une offre riche, diverse et accessible sur tout le territoire afin que chaque enfant puisse avoir accès à l'art et aux sciences et aux pratiques culturelles et sportives
- Coordonner et valoriser ces parcours thématiques, en lien avec les directions de la ville de Villeurbanne et développer tout type de savoirs, savoirs fondamentaux mais aussi les capacités pratiques et expérimentales

1.3. Développer l'éducation artistique culturelle et scientifique

- Déployer des actions dans le cadre des programmations portées sur les temps scolaires et périscolaires, avec des équipements culturels et des artistes dans le cadre du conventionnement EACS
- Proposer des actions et des interventions culturelles dans le cadre des accueils de loisirs municipaux du mercredi matin créés dans chaque groupe scolaire

1.4. Favoriser l'accès de toutes et tous à la restauration scolaire

- Développer la capacité d'accueil de la restauration scolaire par l'aménagement des locaux, salle et office, intégrer un restaurant scolaire dans tout nouveau projet de GS
- Améliorer la qualité d'encadrement du temps méridien
- Renforcer l'accès à une tarification socialement juste (coefficient familial, tarificationsolidaire...)

2. AXE 2. FAVORISER L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

2.1. Promouvoir une approche qualitative des actions sur les différents temps de l'enfant et du jeune

- Articuler les projets d'écoles et les projets pédagogiques périscolaires et mettre en cohérence des actions déclinées sur les temps du soir et de mercredi.
- Former les professionnel.le.s et renforcer les moyens en matière de préparation et de stabilisation des équipes de coordination et d'animateur.rices.

2.2. Développer un accès aux loisirs éducatifs sur le temps extrascolaire en favorisant un équilibre dans le déploiement de l'offre sur le territoire

- Développer l'offre de loisirs à Chamagnieu, centre de vacances et de loisirs (CVL) avec nuitées et accueil de loisirs sans hébergement 3-11 ans (ALSH) pendant les vacances trimestrielles et en juillet/août
- Soutenir le déploiement de l'offre de loisirs associative, 3-5 ans, 6-11 ans et

adolescent.e.s.

3. AXE 3. PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ GLOBALE DE L'ENFANT ET DU JEUNE

3.1. Développer des actions de prévention et de promotion de la santé et au bien-être physique, psychique, mental...

- Favoriser la scolarisation de tou.te.s les enfants avec des besoins éducatifs spécifiques, en lien avec l'Éducation Nationale, quels que soient leurs difficultés ou leurs handicaps
- Soutenir des actions de prévention précoce de santé et d'orientation pour les prises en charge et les suivis

3.2. Outiller les professionnel.le.s et les familles pour accompagner les enfants et les jeunes en fonction des besoins particuliers

- Former les professionnel.le.s dans le cadre du plan handicap, si possible conjointement avec les partenaires
- Accompagner les professionnel.le.s sur la résolution de situations complexes rencontrées au sein des établissements scolaires et des structures de loisirs

3.3. Soutenir les acteur.rice.s de la médiation et de la prévention de la petite enfance à l'adolescence

- Conduire des actions de prévention portées par la Ville, l'Éducation Nationale et leurs partenaires ; avec de la médiation à l'école, la lutte contre les conduites à risques et le harcèlement dont celui sur les réseaux sociaux, la prise en compte de la parole des enfants avec la médiation par les pair.e.s, les messages clairs, la prévention des addictions auprès des adolescent.e.s.
- Soutenir des actions de prévention de la Direction prévention médiation sécurité

ÊTRE TOUS.TES ACTEUR.RICES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPER L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Éduquer à l'environnement et à la transition écologique, c'est viser la construction de citoyen.ne.s responsables, sensibles et capables d'être au quotidien acteur.rice de la transition. Au-delà des gestes concrets de chacun d'entre nous, institutions publiques, acteur.rice.s du territoire, associations et habitant.e.s, pour préserver les ressources, veiller à une alimentation plus durable, réduire les consommations énergétiques, modifier les pratiques de déplacement. Il s'agit de faire des choix et de **« redonner le goût de l'émerveillement et de l'engagement collectif pour défendre l'habitabilité de la Terre »** selon les termes de Baptiste Morizot.

C'est avec la jeunesse de Villeurbanne et pour celle-ci que nous devons et pourrons créer les conditions d'une ville plus résiliente, plus proche et plus épanouissante.

Pour être porteur.se du changement, il faut initier un nouveau rapport au monde. Un monde sensible, qui redonne goût à la nature au sens large, à l'émerveillement et à l'action solidaire qui fait se sentir appartenir à une même communauté humaine et vivante.

C'est en éprouvant un lien quotidien au vivant que les enfants, les jeunes et

les adultes pourront mieux comprendre et respecter la nature et leur environnement pour assurer la vie des générations futures. Ce nouveau rapport au monde se traduit aussi par une adaptation au dérèglement climatique.

La ville résiliente oblige ainsi à penser de nouveaux espaces d'apprentissages. C'est dans cet esprit que Villeurbanne conçoit l'éducation à l'environnement et au développement durable qui doit se transformer progressivement en une éducation *pour et par* les transitions.

La Ville souhaite que les établissements qui accueillent quotidiennement les enfants et les jeunes soient en cohérence avec ses ambitions : l'accompagnement à la réussite de tou.te.s les élèves et au bien-être de l'enfant dans son environnement sont des axes prioritaires.

Il s'agit de penser une école accueillante et innovante, une école à taille humaine bien insérée dans son quartier. Il s'agit aussi d'anticiper les conséquences du changement climatique dans la conception et la rénovation du bâti, des cours d'école, des classes, de permettre une restauration qualitative, d'améliorer la gestion des déchets et d'accompagner l'éco-mobilité.

Les établissements scolaires doivent être conçus de manière à rechercher une sobriété sur le plan de la consommation

des ressources, tant au niveau de la consommation énergétique que des matériaux utilisés. En effet, le recours aux énergies renouvelables ainsi qu'aux matériaux et produits locaux et biosourcés permet de limiter l'émission des gaz à effet de serre. De même, un réemploi des matériaux et le recyclage des matériaux déposés sont à rechercher dans les opérations de rénovation.

La question des mobilités rejoint des préoccupations portées plus globalement en termes de santé publique (activités physique dans les déplacements quotidiens, réduction de la pollution, du bruit, de l'accidentologie...). L'attente des familles, et des habitant.e.s en général, est forte dans un territoire urbain dense où les conditions de déplacement,

notamment des plus exposé.e.s, les enfants, et le partage de l'espace public sont fortement interrogés.

En matière de transition écologique, l'enjeu est de ne pas générer de l'éco-anxiété auprès des enfants et des jeunes mais de leur montrer qu'**on peut agir si on comprend mieux les enjeux environnementaux, « on fait partie de la solution »** comme le dit Pierre Léna, membre de l'Académie des sciences.

En impliquant tous les acteur.rice.s concerné.e.s, cette orientation du PEDT s'inscrit ainsi pleinement dans l'engagement de la Ville à agir collectivement et concrètement pour la Transition écologique, réaffirmé dans son Plan de Transition écologique voté en 2021.

FOCUS

CHAMAGNIEU : L'ÉCOCENTRE DES VILLEURBANNAIS.ES

La crise sanitaire a mis en lumière « le besoin de se « re-connecter » à la nature et au vivant » et tout particulièrement pour la jeunesse et rendre l'élève et l'enfant plus actif.ve.s peut y contribuer. Les enfants ont moins d'usages sur l'espace extérieur qu'autrefois.

Les classes transplantées à Chamagnieu, et par extension l'accueil de loisirs pendant les vacances, tout comme « faire classe dehors » et les interventions associatives sont et seront des propositions de plus en plus prisées par la communauté éducative. « Climat, biodiversité et soutenabilité » sont des enjeux et notions intégrés aux programmes scolaires et nous pouvons accompagner la communauté éducative en partageant les fondements scientifiques, en proposant des outils pédagogiques adaptés et en conjuguant, pour les enfants et les jeunes, la connaissance des faits et risques, les perspectives positives d'action du local au global et les valeurs en jeu, entre solidarité et justice climatique. L'écocentre de Chamagnieu peut, à son échelle, y contribuer.

Le centre de plein air municipal accueille plus de 130 classes transplantées pour les écoles maternelles et élémentaires publiques villeurbannaises, propose des séjours aux enfants et familles et renforce son accueil de loisirs à la journée pendant les vacances trimestrielles du printemps et d'automne et tout l'été.

Le projet éducatif du site pourrait être labélisé E3D par l'Inspection académique et être reconnu comme un lieu ressource et de formation, y compris, pour les acteur.rice.s de l'éducation populaire.

Un plan d'investissement va être déployé, après la rénovation de l'Orangerie. Viendront ensuite la rénovation de la salle des gardes, transformée en pôle ressources / BCD / documentation, un projet de rénovation de la grange, incluant la création d'espaces d'expérimentations pédagogiques, la création d'une aire d'accueil en pleine nature et, à terme, d'un théâtre de verdure accueillant des créations artistiques pour tou.te.s.

FOCUS

INVESTIR POUR UN CADRE DE VIE SCOLAIRE DE QUALITÉ

Parce que presque la moitié du patrimoine municipal est scolaire, parce que les enjeux de maîtrise foncière pour de nouveaux équipements publics sont majeurs, la nouvelle stratégie d'investissement, portée depuis 2021 et pour les 10 ans à venir, doit être partagée et trouver un écho dans ce nouveau PEDT. Cette stratégie intègre à présent l'évolution des effectifs et des besoins par quartiers, l'évolution des usages, des facteurs bioclimatiques, la construction durable et la qualité architecturale, la poursuite de travaux d'amélioration du patrimoine existant avec un renforcement des interventions sur l'efficacité énergétique et le confort d'été intérieur. Elle prend également en compte le renouvellement des grands principes programmatiques : le nombre de classes par groupes scolaires, limité à 20 et aux surfaces construites nécessaires, des BCD bien localisées et accessibles, plus spacieuses, équipées et animées avec les Minimixes, la création d'espaces de répit inclusifs, des cours de récréation en pleine terre, l'intégration systématique d'un restaurant dans chaque groupe scolaire et un équipement sportif en proximité.

Les cours seront dorénavant végétalisées, afin de lutter contre les îlots de chaleur et intégreront un nouveau référentiel dans le choix des matériaux et un meilleur équilibre des espaces sportifs, récréatifs, calmes et seront plus inclusives.

Le diagnostic d'usages et la conception des espaces éducatifs collectifs, que sont les cours et les BCD, sont concertés en amont avec les différent.e.s usager.ère.s, y compris les enfants.

Garantir l'accès à une restauration scolaire de qualité est une priorité et permettre un accès à un plus grand nombre d'enfants chaque jour de la semaine est un objectif en termes de justice sociale. Cela passe par la hausse capacitaire du ratio de demi-pensionnaires pour atteindre 80% voire 90% de l'effectif scolarisé. Elle se traduit également par une action de prévention de la santé, y compris environnementale, par la hausse de la part du bio et du local dans les assiettes et par la mise en place de marchés d'approvisionnement de la direction de la restauration municipale vertueux. Cela suppose aussi le passage aux contenants en inox, prévus partout pour 2024.

Enfin, **la conduite du projet d'apaisement des abords des groupes scolaires** permet d'agir sur plusieurs volets : les aménagements de la voirie et de l'espace public (parvis d'entrée, mobilier urbain, accessibilité...), le renforcement de la présence humaine, des actions de prévention routière en milieu scolaire, l'accompagnement des nouvelles mobilités et la sensibilisation des élèves, des enfants et des familles.

1. AXE 1. FAVORISER L'ÉCORESPONSABILITE DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE ÉDUCATIVE

1.1. Développer un plan éco-mobilité

- Déployer le plan d'écomobilité avec des actions de prévention et de changements de pratiques de la mobilité des enfants, des jeunes et des parents : le « savoir rouler » scolaire et extrascolaire, défi mobilité, permis piéton, pédibus, programme « Moby plan de déplacement scolaire », soutien aux initiatives participatives type Rues aux enfants
- Développer des actions de sensibilisation en lien avec l'apaisement et l'aménagement des abords des groupes scolaires
- Animer et rénover le circuit de prévention routière rue de la Baisse

1.2. Promouvoir l'éducation à l'alimentation saine et responsable

- Permettre l'accès de tou.te.s à la restauration (tarification socialement équilibrée, aménagements des locaux, salles et offices...)
- Former les professionnel.le.s impliqué.e.s dans la restauration scolaire
- Sensibiliser les enfants à la diversité et à la qualité des produits "bio/local", éducation au goût, lutter contre le gaspillage et accompagner le tri/compostage, poursuite du projet « mon restau responsable »
- Prendre en compte les préconisations en termes de santé publique et d'impact environnemental dont la « Loi Egalim »
- Poursuivre le déploiement des produits d'entretien en Écolabel - 3 cuisines de production équipées
- Poursuivre la récupération et valorisation des déchets organiques par compostage - 13 crèches et 8 groupes scolaires aujourd'hui - et par composteurs végétaux sur place avec des actions prévention du gaspillage - dans 3 groupes scolaires aujourd'hui.

1.3. Sensibiliser à la sobriété énergétique et à la préservation des ressources

- Déployer le dispositif CUBES sur 5 groupes scolaires et l'écocentre de Chamagnieu, en lien avec le plan de transition énergétique sur le patrimoine scolaire et la poursuite des rénovations
- Poursuivre et étendre le « défis classes énergie » avec l'ALEC
- Poursuivre les ateliers sur le cycle de l'eau dans le cadre de la végétalisation des cours d'écoles, en lien avec l'Agence de l'Eau et l'association conventionnée Ebulliscience

1.4. Faciliter le tri réduire les déchets par le réemploi et la lutte contre le gaspillage

- Sensibiliser les professionnel.le.s et les enfants, y compris dans les activités culturelles et scientifiques
- Mettre en œuvre le diagnostic réalisé sur le tri (papier, biodéchets, numérique..) et sur l'expérimentation récente conduite sur 3 groupes scolaires avec un déploiement progressif sur tous les groupes scolaires et restaurants scolaires.

2. AXE 2. RAPPROCHER LES ENFANTS, LES JEUNES DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ

2.1. Promouvoir des actions liées à la Nature et à la biodiversité dès le plus jeune âge

- Développer des classes maternelle et élémentaire de « découverte EDD et environnement » accueillies à l'écocentre de Chamagnieu
- Expérimenter l'accueil de collégien.ne.s en début de saison, pour des liaisons CM2/6ème, des temps d'intégration...
- Sensibiliser dans les crèches et dans les équipements de la petite enfance

2.2. S'appuyer sur l'écocentre de Chamagnieu comme lieu ressource sur le développement durable et de découverte du milieu naturel

- Poursuivre l'aménagement de l'écocentre comme outil pour investir le travail pédagogique auprès des différents publics pour donner du sens aux enjeux et aux leviers de la transition écologique.
- Former les médiateur.rice.s affecté.e.s au site
- Faire découvrir in situ certaines propriétés des milieux naturels
- Développer un espace documentaire et des ateliers dédiés à la thématique

2.3. Soutenir les démarches de labellisation E3D, écolo-crèches et « faire classes dehors »

- Soutenir les projets des établissements dans l'obtention des différentes labélisations
- Soutenir les structures et établissements scolaires qui portent une démarche volontariste pour mettre les enfants en questionnement, en découverte et en action sur les thématiques de la transition écologique sur les temps scolaires, péri et extrascolaires
- Développer les apprentissages « hors les murs » et favoriser les loisirs, activités de bien-être et de découverte en plein air, les outils pédagogiques et des formations en lien avec l'Éducation Nationale

3. AXE 3. ACCOMPAGNER LES PROJETS D'AMÉLIORATION DU BÂTI SCOLAIRE ET DES ESPACES EXTÉRIEURS EN LIEN AVEC LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE NOUVEAUX USAGES

3.1. Associer les enfants, les jeunes, les acteurs de la communauté éducative dans la réalisation des projets liés au bâti et espaces collectifs : conception, aménagement et rénovation des espaces éducatifs

- Penser l'aménagement et la localisation des espaces de vie collective comme des espaces éducatifs à part entière, cours, bibliothèques centres de documentation BCD, restaurants scolaires, classes adaptées, pour en faire des outils accessibles pour les apprentissages et favoriser le vivre ensemble enfants/adultes.
- Mettre en œuvre une démarche de concertation préalable aux aménagements avec l'ensemble de la communauté éducative, dont les enfants pour les cours et les BCD, avec des diagnostics en amont, des propositions de co-conception, de mobilier, de signalétique, de jeux, et croiser l'expertise d'usage des enfants et des adultes sur les espaces sportifs- de motricité, ludiques ou calmes,
- Évaluer qualitativement et par des retours d'expérience de toutes les acteurs pour les rénovations/aménagements ultérieurs.

3.2. Apaiser les abords des écoles

- Permettre une réappropriation par l'enfant de l'espace public en dotant la Ville de moyens pour répondre au besoin de sécurisation des abords des écoles à partir d'une coordination interservices et de moyens dédiés à un meilleur partage des usagers entre piétons/cyclistes/voitures
- Prendre en compte les retours d'expérience de la communauté éducative (parents/enseignants/agents).

ACCOMPAGNER LA CO-ÉDUCATION, LA CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPER LE LIEN AVEC LES FAMILLES

L'éducation est une action partagée. L'enfant et le jeune évoluent dans des espaces de socialisation multiple, familiale et intergénérationnelle dans la sphère privée et entre pairs dans les espaces collectifs, scolaires, institutionnels ou associatifs, et dans l'espace public. Favoriser la cohérence éducative passe par une appréhension globale des temps de l'enfant et de l'adolescent.e qui privilégie la coopération éducative et la cohérence des acteur.rice.s et des projets.

Afin de répondre aux besoins de l'enfant, la Ville, comme co-éducateur, souhaite développer un projet éducatif d'actions intégrant l'éducation populaire, le vivre ensemble, la citoyenneté. L'objectif est d'élargir les champs de conscience et de connaissance de l'enfant et du jeune mais aussi de développer son esprit critique et son pouvoir d'agir afin de l'aider dans l'appréhension et la construction du.de la « citoyen.ne de demain », citoyen.ne capable de pensée critique, d'engagement et de respect de l'autre. Donner une place à chacun.e c'est permettre de valoriser l'intelligence, la créativité, le droit à l'erreur ou à l'expérimentation, tous les types de capacités...**Une éducation de la tête, de la main et du cœur pour préparer au vivre-ensemble, en valorisant la coopération.**

Dans notre société en mouvement et en mutation, il n'existe plus une famille de référence mais des familles singulières, ayant leurs propres parcours de vie, leurs cultures, leurs besoins et leurs ressources propres, leurs préoccupations. Par ailleurs toute institution éducative, qu'elle soit scolaire ou non, fonctionne avec ses propres codes de fonctionnement et des attendus qui restent parfois implicites. Les actions de soutien à la parentalité visent donc à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien, dans le nécessaire dialogue avec les professionnel.le.s que leurs enfants rencontrent dans leur parcours éducatif. L'enjeu consiste donc à développer une coopération éducative avec les familles, en valorisant les compétences de chacun.e.

L'alliance éducative portée de façon transversale par de nombreux acteur.rice.s de la petite enfance, l'éducation et la jeunesse, s'appuiera donc sur les principes généraux de la co-éducation tels que la coopération, l'association des parents à toute question concernant leurs enfants, et le principe d'explicitation, d'informer les parents sur les enjeux, les organisations, les fonctionnements des structures,

établissements ou actions dans lesquelles leurs enfants seront engagés.

Notre Ville accueille des familles et des élèves qu'elle doit davantage accompagner au risque de renforcer les inégalités sociales et d'aggraver le décrochage des enfants et adolescent.e.s les plus éloigné.es, de la « culture scolaire » notamment. Nous devons collectivement promouvoir l'éducation à la citoyenneté, l'inclusion des enfants, et développer le lien avec les familles, de la petite enfance à l'adolescence. **Soutenir la réussite scolaire de tou.te.s les élèves et permettre l'égalité des droits** en étant partenaire et acteur.rice de l'éducation prioritaire, des parcours de réussite éducative, de la Cité Éducative, des espaces passerelles, des espaces de transition (acquisition du langage, socialisation précoce, accueil parents..) et en favorisant les continuités sur le territoire.

Nous devons collectivement porter une attention particulière aux habitant.e.s des quartiers populaires relevant de la Politique de la ville et repéré.e.s en difficulté mais aussi être attentif.ve.s aux secteurs en renouvellement de population et aux nouveaux quartiers bénéficiant d'un tissu associatif ou d'équipements publics et socio-éducatifs de proximité peu denses.

Plus largement le maillage territorial des interventions relevant de l'éducation populaire doit être renforcé avec un enjeu d'accueil des nouve.lles.aux arrivant.e.s et du lien à tisser avec le quartier et la ville.

Comme le rappelle Laurence De Cock, sociologue de l'éducation « ***L'émancipation sociale ne sera possible que lorsque tout le monde aura compris qu'il y a intérêt*** ».

FOCUS

RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

La Ville participe déjà activement aux instances de coopération avec l'Éducation Nationale, anime des groupes de travail partenariaux, sur la conception et l'équipement des espaces éducatifs collectifs, l'EACS, le numérique dont ENT, l'inclusion (...) et apporte son soutien à la fonction de directeur.rice des écoles maternelles et élémentaires en les positionnant comme des partenaires du projet éducatif.

La participation des élu.e.s aux conseils d'écoles et aux conseils d'administration des établissements du second degré, est un facteur de fluidité des relations et de confiance mutuelle.

La reconnaissance des associations de parents d'élèves élu.e.s et de la coordination villeurbanaise est renforcée par un dialogue soutenu, notamment, lors des concertations sur la politique éducative et lors de groupes de travail thématiques consacrés à la restauration scolaire, à la mobilité, aux abords des écoles, au projet périscolaire ...

Enfin, en pilotant la Caisse des Écoles, en co-animant la Troïka de la Cité Éducative, la Ville maintient une relation privilégiée avec les acteur.rice.s éducatif.ve.s du territoire et avec ses partenaires institutionnels que sont le.la Préfet.e et les services déconcentrés de l'État, le.la délégué.e du.de la Préfet.e, le.la Recteur.rice d'Académie, l'Inspecteur.rice DASEN et les services académiques, la CAF et la Métropole de Lyon.

FOCUS

PERMETTRE L'ÉGALITÉ DES DROITS ET PORTER UN PROJET ÉDUCATIF INCLUSIF

Une politique éducative volontariste et l'accès à une égalité des droits contribuent à lutter contre les inégalités sociales et scolaires. Garantir une éducation de qualité pour tou.te.s contribue au lien social et à la lutte contre l'assignation à destin des publics les plus fragiles. Dans un territoire où une majorité d'établissements scolaires relèvent de l'éducation prioritaire, le projet éducatif doit pouvoir mobiliser l'ensemble des moyens de droit commun de chaque service public mais aussi disposer de moyens additionnels. L'implication de la Ville aux côtés de la Préfecture et de l'Inspection Académique pour porter le parcours de réussite éducative et la Cité éducative se traduit par des actions innovantes au service des publics et des expérimentations.

La population de Villeurbanne se caractérise par sa diversité, les solidarités des populations présentes avec les nouve.lles.aux arrivant.e.s constituent une tradition locale d'accueil. Parce que le droit à l'école est sans conditions, la Ville veille à scolariser de façon inconditionnelle de nombreux enfants en situation de grande précarité, souvent allophones et cumulant parfois d'importantes problématiques de santé ou de handicap, qui nécessitent un accompagnement renforcé. Ces publics doivent pouvoir compter sur la mobilisation des moyens et compétences des partenaires institutionnels du PEDT, en particulier des services de l'État, de l'Éducation Nationale, de la CAF et de la Métropole.

La Ville porte depuis une quinzaine d'années une politique volontariste pour une plus grande participation des enfants et des adultes en situation de handicap à la vie de la cité par le biais d'un programme "ville et handicaps" qui permet de travailler de manière transversale sur la mise en œuvre de droits énoncés par la loi de 2005 et de prendre en compte la diversité des champs d'intervention. Le nombre important d'enfants du 1^{er} degré identifiés comme porteurs de handicaps traduit certainement un dépistage plus précoce et un meilleur accompagnement des familles dans leurs démarches auprès de la MDPH. Aussi, par l'inscription du "Plan handicap" parmi les priorités du nouveau PEDT, la Ville souhaite lui donner une nouvelle envergure, en lien étroit avec l'Éducation Nationale et ses compétences, mais aussi l'ensemble des acteur.rice.s spécialisé.e.s, ceux de l'enfance, des loisirs et les familles.

Lutter contre les inégalités et favoriser les mixités, c'est aussi adapter la tarification des équipements éducatifs pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Cela inclut la tarification des équipements culturels, sportifs et associatifs pour les rendre attractifs à toutes les familles.

1. AXE 1. DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES CITOYENNES DE L'ENFANT DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE AFIN D'ENCOURAGER L'AUTONOMIE, L'ÉMANCIPATION

1.1. Favoriser l'éducation à l'esprit critique et scientifique, l'éducation aux médias et l'analyse de l'information

- Développer les interventions par les partenaires spécialisé.e.s de la médiation scientifique et de l'éducation aux médias, sur les temps scolaires mais aussi dans le cadre des accueils périscolaires et extrascolaires.
- Déployer un plan de formation des animateur.rices volontaires pour s'autonomiser quant à l'animation d'ateliers sur ces thèmes.

1.2. Impliquer les enfants et les jeunes dans la définition des actions qui les concernent

- Développer la pratique participative et l'implication citoyenne tout au long de la scolarité auprès des enfants et des jeunes.

2. AXE 2. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES DROITS, SOCIALE, SCOLAIRE ET TERRITORIALE

2.1. Développer des lieux éducatifs et de socialisation inclusifs

- Déployer le plan de prise en compte des handicaps, qui doit pouvoir s'appuyer sur des moyens de coordination et d'action auprès des publics accueillis.
- Renforcer les équipes dédiées et déployer une stratégie d'ensemble dans le cadre de la prise en compte des enfants à besoins spécifiques sur les différents temps.
- Créer des aménagements d'espaces, d'activités et de matériels adaptés.

2.2. Lutter contre toutes les formes d'inégalités et de discrimination dans l'éducation

- Porter une nécessaire vigilance quant aux stéréotypes et à toute forme de discrimination, favoriser l'égalité notamment filles/garçons, dans l'examen des projets pédagogiques et les actions portés par la Ville et les partenaires.
- Former et accompagner les professionnel.le.s.

2.3. Accompagner les familles dans leurs démarches afin de faciliter l'accès aux droits et à l'information.

- Renforcer les moyens et dispositifs déjà existants associant les services de la politique de la ville, du CCAS et de la direction de la santé publique dans l'accueil adaptés aux publics fragilisés.

3. AXE 3. PROMOUVOIR L'ALLIANCE ÉDUCATIVE ET ACCOMPAGNER LES PARENTALITÉS

3.1. Développer les coopérations entre les équipes éducatives, les parents et les acteur.rice.s de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

- Développer le temps et les espaces d'échanges associant l'ensemble des acteur.rice.s
- Développer les modules d'accompagnement formatif des professionnel.le.s visant la coopération
- Accompagner les transitions de la petite enfance à l'adolescence : la préscolarisation, les dispositifs passerelles, les Lieux Accueil Parents, l'accompagnement des liaisons maternelle /élémentaire /collège

3.2. Soutenir les acteur.rice.s de l'éducation populaire

- Accompagner les structures associatives en lien avec la CAF, dans le cadre de la CTG.
- Soutenir et développer les actions "d'aller vers" dans la proximité et vers les publics les plus éloignés et liens aux familles

3.3. Encourager et faciliter la participation des parents aux projets

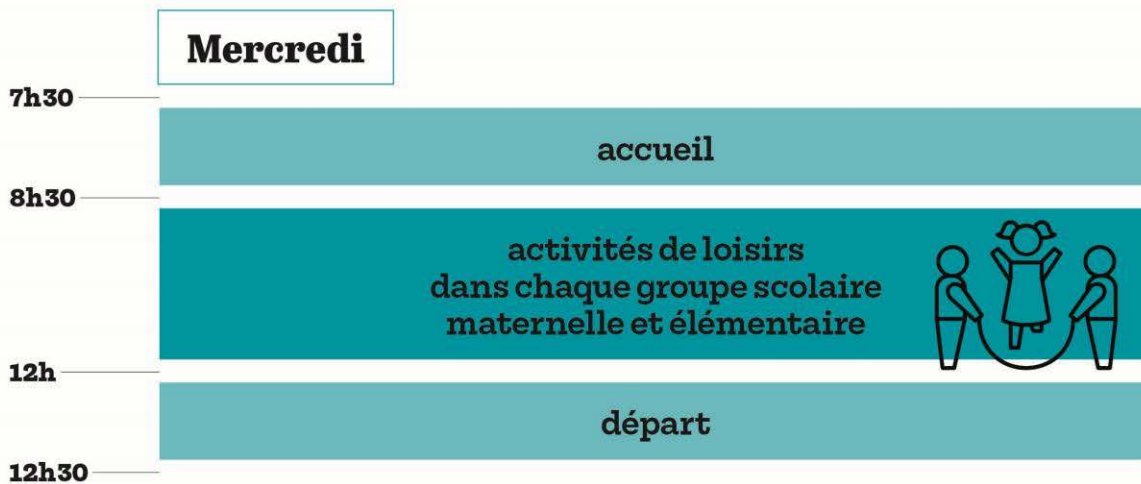
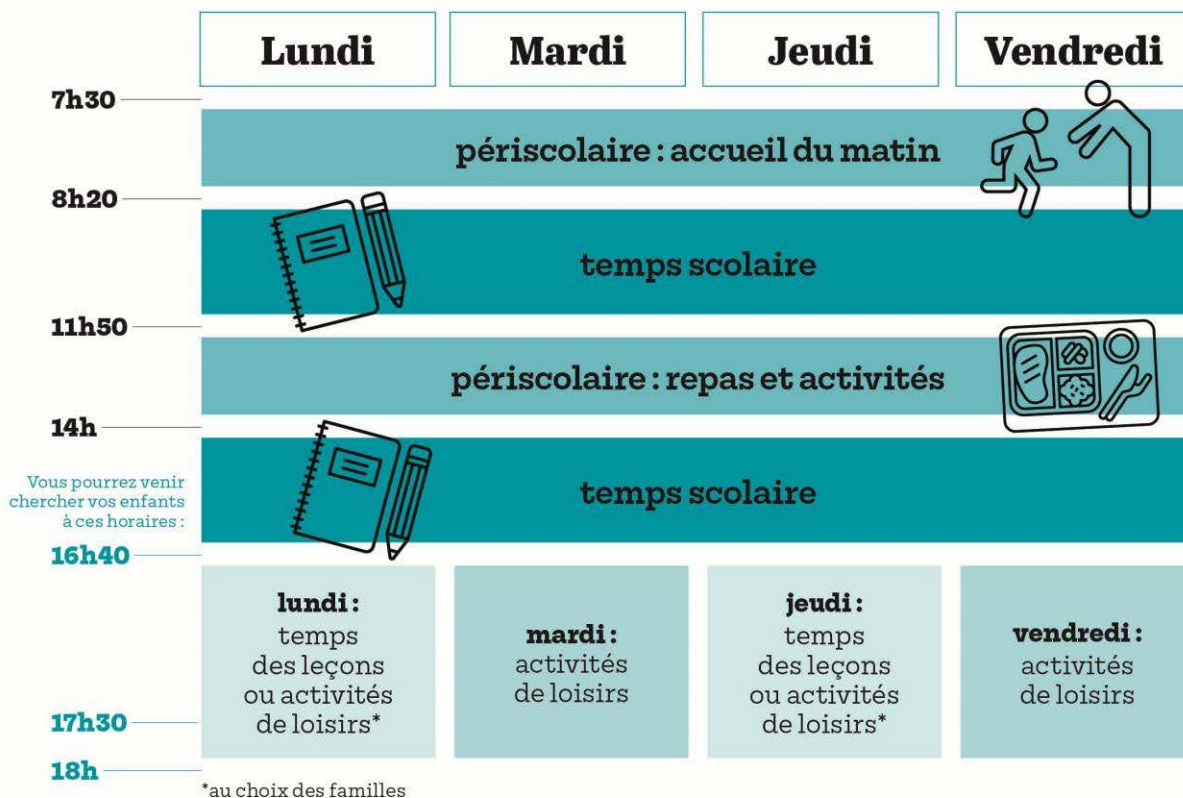
- Améliorer et diversifier les canaux de communication avec les familles (prise en compte des pratiques et ne pas renseigner que par le numérique)
- Concerter de façon accrue les associations de parents d'élèves élu.e.s et les associer aux instances de dialogue.
- Être à l'écoute de la communauté éducative lors des conseils d'écoles en présence de l'él.u.e et de la coordination du périscolaire
- Développer en partenariat avec les structures associatives de proximité des actions visant à accompagner les parents tant sur le développement de leurs enfants que sur des thématiques particulières telles que les écrans, les liens dans la fratrie, le sommeil, les liens école-famille, ...

3.4. Favoriser l'adhésion et la participation des parents dans les dispositifs « d'accompagnement volontaire »

- Mettre en lien les dispositifs et démarches tels que le PRE et la Cité Éducative avec les besoins des familles, et penser la place du parent et de l'utilisateur dans chaque projet d'action soutenu mais également dans l'adhésion préalable à toute démarche d'accompagnement individualisé
- Développer les Lieux Accueil Parents dans la proximité.

PARTIE 3

ORGANISATION DES RYTHMES ÉDUCATIFS



TEMPS SCOLAIRE

Dans le cadre du renouvellement et de la réécriture du PEDT de Villeurbanne, la Ville a consulté l'ensemble de la communauté éducative afin de connaître leur choix en matière de rythmes scolaires.

Ainsi, parents, enfants et professionnel.le.s ont été consulté.e.s sur le fait de rester sur l'organisation scolaire actuelle à 4.5 jours par semaine ou de changer de rythme en passant à 4 jours d'école par semaine.

La majorité de la communauté éducative s'est prononcée en faveur d'un scénario à 4 jours de classes par semaine, changement rendu possible par le décret du ministre de l'Éducation Nationale du 27 juin 2017 qui offre la possibilité aux communes d'organiser le rythme scolaire et par la validation du maire en conseil municipal.

Ainsi, à compter de septembre 2023, la semaine scolaire sera organisée sur 4 jours.

TEMPS PÉRISCOLAIRE

Moments éducatifs à part entière dans la vie de l'enfant, les temps périscolaires se décomposent en quatre temps organisés sur tous les groupes scolaires.

Depuis janvier 2022, un travail d'accompagnement des équipes est mené afin de procéder à la réécriture des projets pédagogiques de tous les accueils de loisirs des groupesscolaires.

Cet accompagnement s'organise autour des temps de formation et de suivi des équipes sur l'approche méthodologique, technique et sur la réécriture des projets pédagogiques.

Ainsi, tous les projets pédagogiques des groupes scolaires seront réécrits pour la rentrée de septembre 2023, et concerneront l'ensemble des temps périscolaires (matin, midi, soir, mercredi), en déclinaison des grandes orientations et des axes stratégiques du Projet Educatif De Territoire 2023- 2025.

L'accueil du matin 7h30-8h30

Il s'agit d'un accueil commun pour les maternelles et les élémentaires, organisé dans tous les groupesscolaires. L'arrivée est possible à 7h30 ou 7h55. Différents jeux et activités sont proposés aux enfants qui restent libres de choisir leurs activités

Le temps méridien 11h50-14h

Le temps méridien est un temps à la fois de restauration, de détente et de convivialité. Il s'agit de permettre à l'enfant de choisir ses jeux, ou de lui laisser la possibilité de ne rien faire. Il est découpé en trois moments distincts pour les maternelles :

- un moment de restauration,
- un moment de temps libre ou de jeux proposés aux enfants,
- un moment de repos, notamment pour les plus jeunes.

FOCUS

LE TEMPS DE REPOS / SOMMEIL

Il s'agit d'un besoin primaire pour l'enfant mentionné dans les projets pédagogiques.

Le besoin de sommeil est différent pour chaque enfant et évolue dans l'année. Il est donc proposé systématiquement aux enfants de toute petite et petite section de pouvoir dormir, si possible tout de suite après le repas, avec un temps de transition calme qui peut être associé au passage des toilettes, mais aussi à une activité calme de type lecture/écoute. Ensuite, l'objectif est de favoriser le respect du cycle de sommeil

Ainsi, un enfant qui ne s'endort pas sur les 30 premières minutes doit être levé, et accompagné vers des espaces d'activités ludiques distincts de l'espace couchettes.

Pour les moyennes sections, il est proposé à celles.ux qui ont besoin de dormir de pouvoir le faire après le repas, dans un espace couchettes, ou dans un endroit propice au repos.

Pour tou.te.s les autres, un temps calme intérieur ou extérieur, doit pouvoir être proposé, après le repas, ainsi que des activités/lieux de jeux. »

Le périscolaire du soir 16h40-18h

L'accueil du soir est réorganisé suite à l'évolution des rythmes. Il se déroulera de 16h40 à 18h00. Il démarrera pour tou.te.s par un temps de goûter et de récréation. L'organisation de ce temps sera différente selon l'âge des enfants.

Pour les enfants scolarisé.es en maternelle : des activités sur les différentes thématiques seront proposées soit par les animateur.rices de la ville soit par des partenaires extérieurs.es.

Pour les enfants scolarisés en élémentaire :

- Les lundis et jeudis, deux formules seront proposées aux familles : soit des activités de loisirs, soit un temps de travail personnel qui sera suivi d'activités ludiques individuelles et collectives.
- Les mardis et vendredis : tou.te.s les enfants auront des activités de loisirs.

FOCUS

LE TEMPS D'AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL

Le temps de travail personnel est proposé et organisé deux fois par semaine, les lundis et les jeudis soir, et sera encadré par des enseignant.e.s et/ou animateur.rices. L'inscription se fera sur libre adhésion des parents.

Les objectifs de cet atelier sont de proposer un espace et un temps de travail personnel et méthodologique et de favoriser l'autonomie, la coopération, l'entraide.

Une fois ce temps de travail terminé, des activités de loisirs seront proposées par l'encadrant.e afin de permettre aux enfants de bénéficier d'un temps ludique et récréatif.

TEMPS EXTRASCOLAIRES

Mercredi journée ou mercredi après-midi

Le mercredi après-midi, la Ville accompagne et soutient les accueils de loisirs et activités portés par les structures associatives partenaires du territoire par le co-financement d'ACM. La Ville peut mettre à disposition par convention des locaux ou équipements des groupes scolaires tels que les cours, salles et gymnases, et du matériel

mutualisé.

A partir de septembre 2023, certains centres sociaux et autres associations qui proposent déjà un accueil le mercredi après-midi pourront proposer un élargissement de cet accueil le matin, dans le cadre du plan mercredi (Cf : *annexe 1 page 48*).

Temps des vacances scolaires

La Ville organise différents accueils de loisirs municipaux sur les temps de vacances au sein de ses équipements du centre de plein air de Chamagnieu et de la Maison de quartier des Brosses et dans le cadre du Dispositif Vacances Sports.

Elle propose également une offre diversifiée dans le cadre du dispositif « Vivez l'été » en mobilisant ses

différents moyens : centre de plein air de Chamagnieu, Maison de quartier des Brosses (MQB), vacances sports, animations en pieds d'immeubles.

De plus, elle soutient financièrement les différents accueils organisés par des structures associatives conventionnées telles que :

- Ebulliscience
- ASUL
- Croc Vacances
- Centre social de la Ferrandière
- Centre social des Buers
- Centre social Charpennes-Tonkin
- Centre social Cyprian les Brosses
- Centre social de Cusset
- Centre social Saint-Jean
- USEP
- MJC
- BCCL
- Jeune France Gymnastique
- Centre de loisirs éducatifs de la Doua
- Amicale Laïque Antonin Perrin

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Un encadrement renforcé

Afin de répondre aux besoins des plus petit.e.s, la Ville a renforcé ses taux d'encadrement sur le temps méridien, pour les enfants de maternelle.

A compter de la rentrée 2023 et pour renforcer la qualité des temps périscolaires du soir, la Ville de Villeurbanne a décidé d'améliorer son taux d'encadrement pour les enfants scolarisés en élémentaire, par le passage

de 1 adulte pour 18 enfants à 1 adulte pour 14 enfants.

Avec la même ambition et dans le cadre de la création des temps périscolaires municipaux du mercredi matin, la Ville a fixé un taux d'encadrement favorisant des activités en plus petits groupes (1/10 en maternelle et 1/14 en élémentaire).

Temps périscolaire	Maternelle	Elémentaire
Temps méridien	1/10	1/18
Temps du soir	1/14	1/14
Mercredi matin	1/10	1/14

Appel à projets commun culture et éducation, scolaire et périscolaire

Expérimenté pour la première fois en 2021, cet appel à projets vise à faciliter la continuité des temps mais également d'avoir une cohérence et une complémentarité de l'offre dans une dynamique partenariale.

Toutes les propositions retenues sont présentées dans le « guide des actions éducatives », dans lequel les équipes enseignantes et périscolaires choisiront les projets/activités qu'elles souhaitent accueillir et qui viendront en cohérence et complémentarité avec leurs projets pédagogiques.

Les équipes scolaires et périscolaires sont accompagnées par les coordinations des minimixes dans le choix des projets retenus mais également dans la structuration de projets et d'actions territorialisés.

Les programmations scolaires et périscolaires se déploient par des actions

- EACS : Éducation Artistique, Culturelle et Scientifique
- La transition écologique et le développement durable.
- La citoyenneté

Locaux partagés

Les activités proposées dans le cadre des temps périscolaires s'organisent principalement dans les espaces communs des écoles : BCD, salle d'arts plastiques, salle de motricité, salle polyvalente, gymnase, cours...

Dans le cadre des ateliers dédiés au travail personnel et pour certaines activités spécifiques, les salles de classe sont utilisées afin d'offrir de bonnes conditions d'accueil.

De plus, un partenariat avec la direction du Sport permet l'utilisation des gymnases municipaux ou autres

ciblées autour de 4 axes :

● Le sport

Cette programmation est enrichie par des propositions d'accueils de classes découvertes au centre de Chamagnieu.

équipements spécialisés sur les temps périscolaires du soir.

De même, dans le cadre des ACM municipaux du mercredi, les enfants pourront aller sur d'autres sites de la Ville ou de l'agglomération dans le cadre d'un projet ou d'une action.

Enfin, certains groupes scolaires sont également mis à disposition des partenaires associatif.ve.s les mercredis et durant les périodes de vacances scolaires pour l'organisation de leurs accueils de loisirs extrascolaires.

LA GOUVERNANCE DU PEDT

La mise en œuvre du plan d'actions du Projet Educatif de Territoire repose sur la mobilisation d'un grand nombre d'acteur.rice.s présent.e.s sur le territoire mais aussi des différentes directions de la Ville de Villeurbanne.

Comme pour l'ensemble de son projet éducatif, la gouvernance du PEDT sera axée sur une démarche partagée et transverse afin de répondre aux multiples enjeux éducatifs.

Ainsi, les modalités de mise en œuvre d'une gouvernance « partagée » entre directions et/ou avec les partenaires extérieur.e.s doivent

permettre de répondre à l'opportunité de renforcer la synergie partenariale, dans le respect des champs de compétences et complémentarités de chacun.es.

Pour impulser cette démarche favorisant le dialogue entre les acteur.rice.s éducatif.ve.s du territoire, des instances internes et externes à différentes échelles seront déployées.

Les binômes constitués afin de co-piloter les objectifs du PEDT s'appuient donc sur cette synergie partenariale et sur les champs de compétences de chacun.

Signataires

Pilotes : Ville de Villeurbanne ; Éducation Nationale ; Caisse d'Allocations Familiales

Fréquence : 1 fois tous les 3 ans

Objectif : valider et signer la convention triennale PEDT et plan mercredi

Comité de pilotage inter-élu.es et directions

Pilotes : M.Mme le.la Maire + adjoint.e en charge de l'éducation

Participants : élu.e.s + directions générales adjointes concernées + directions engagées dans le PEDT + cabinet du maire

Fréquence : trimestrielle

Objectifs :

- Suivi politique du PEDT SOCLE- liens avec les dispositifs (CTG-Cité éducative - PRE- CLAS ...)
- Définir les priorités liées au déploiement du PEDT

Comité technique inter-directions et chargé.es de missions

Pilote : directeur.rice de l'Education

Participants : Directions engagées dans le PEDT

Fréquence : à minima trimestrielle et au besoin

Objectifs :

- Suivi des axes stratégiques et de leurs déclinaisons (objectifs généraux)
- Reporting de la gouvernance thématique et territoriale

Pilotage thématique

Pilotes: binôme de pilotes inter-direction, définis collectivement sur chaque objectif général du premier comité technique d'octobre 2022.

Participants : selon les domaines d'intervention

Fréquence : à la libre appréciation des pilotes

Objectifs :

- Reporting de l'avancement des actions / projets
- Prioriser et planifier les actions
- Assurer une approche inter-direction

Voir annexe 4 page 66 : organisation de la gouvernance thématique partagée en inter-direction par orientation.

Pilotage territorial

La gouvernance est organisée pour l'ensemble du territoire mais elle se modélise différemment selon que l'on soit ou pas, sur un territoire couvert par un quartier politique de la Ville.

Pilotes : Direction Egalité Sociale des Territoires et Direction de l'Éducation

Participants :

- Sur les secteurs des quartiers politiques de la Ville : équipe projets politique ville+direction de l'éducation + partenaires.
- Hors QPV : direction de l'éducation + partenaires.

Fréquence : au besoin

Objectifs :

- Animer le volet éducatif du PEDT en lien avec les actions prioritaires.

Ainsi, la territorialisation du PEDT à Villeurbanne se définit par 8 territoires référencés : 5 en politique de la ville et 3 territoires hors politique de la ville (Gratte-ciel - Dedieu - Charmettes / Ferrandière - Maisons-Neuves et Perralière - Grandclément (couverts par Cité Educative)

Sur ces 5 territoires référencés comme politique de la ville, l'animation de la gouvernance est assurée conjointement par la direction égalité sociale des territoires et la direction de l'Éducation et portera sur :

- les actions retenues au titre du PEDT (priorisation de 3 actions par orientation)
- les actions soutenues au titre de la cité éducative
- les actions soutenues au titre du PRE

Sur les 3 territoires hors QPV, l'animation de la gouvernance est assurée par la direction de l'Éducation.

L'ÉVALUATION DU PEDT

La démarche d'évaluation en lien avec la gouvernance du PEDT doit permettre d'apprécier :

- L'impact des actions, leur complémentarité, leur caractère innovant et/ ou expérimental proposées sur le territoire durant les 3 années de labellisation : publics et quartiers touchés, objectifs couverts...
- L'atteinte des objectifs prioritaires fixés collectivement en comité technique et comité de pilotage afin d'apprécier les résultats du déploiement des actions référenciées PEDT.
- La mobilisation des acteur.rice.s de la communauté éducative au sens large et leur implication dans la dynamique : renforcement de la culture commune, partenariats innovants, interconnaissance des acteur.rice.s...

Le processus d'évaluation doit également permettre, à ce titre, le suivi :

- des instances de gouvernance,
- des actions menées dans le cadre du PEDT,
- du plan d'actions.

Le nouveau PEDT de Villeurbanne est composé de trois grandes orientations et 9 axes stratégiques, déclinés en actions sur le terrain.

Ainsi et comme présenté plus haut, la ville de Villeurbanne portera donc une démarche d'évaluation à plusieurs entrées.

Dans ce cadre-là, des critères et des indicateurs de suivi ont été conjointement élaborés avec le.la chargé.e de mission évaluation des politiques publiques, les services de la ville et les partenaires engagé.e.s dans les actions.

Les tableaux présentés en annexe 5 (à partir de la page 72) exposent les critères et indicateurs qualitatifs et quantitatifs retenus pour chaque objectif général.

En parallèle de cette démarche d'évaluation du PEDT, nous nous interrogerons afin de pouvoir mener une démarche plus globale d'évaluation sur certaines thématiques.

ANNEXES

ANNEXE I

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION DU PEDT

La Ville de Villeurbanne a mené une consultation large, auprès de toute la communauté éducative et globale, sur tous les temps de l'enfant et en lien avec les partenaires signataires du PEDT.

1^{ère} phase : octobre-décembre 2021 | un bilan qualitatif du PEDT 2019-2022

L'objectif était de faire le bilan du PEDT précédent et de proposer des pistes d'amélioration. Douze temps d'échanges et de rencontres ont été organisés avec la participation de plus d'une centaine de partenaires, mais aussi différents temps pour recueillir la parole des enfants

5 focus-groupes pour entendre et faire remonter la parole de tous les acteur.rice.rice.s. Dans le cadre de ces focus groupes, ont été rencontrés les parents, les agents municipaux, les directions des écoles maternelles et élémentaires, les principaux de collèges et les acteur.rice.rice.s associatifs, de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

- *4 ateliers thématiques ont permis de croiser les regards sur quatre thèmes de travail :*
 - comment favoriser la réussite éducative, l'émancipation et l'autonomie
 - comment développer la participation et la citoyenneté des enfants et des jeunes
 - comment développer l'offre scolaire, de garde, de loisirs et soutenir la parentalité
 - comment mieux répondre aux besoins de la jeunesse et avec quelle offre
- *3 rencontres avec les enfants pour faire remonter leur parole.*

Les Francas ont été mandatés par la ville de Villeurbanne pour recueillir les centres d'intérêts et préoccupations des enfants sur 4 grands items. Ainsi, 3 écoles se sont mobilisées, ce qui a permis de rencontrer plus de 200 élèves de CM, ces échanges ont suscité une très forte adhésion de la part d'enfants volontaires pour être consultés plus souvent.

Cette première phase de bilan collectif a donné lieu à l'émergence **de trois enjeux transversaux en termes de méthode et de dynamique partenariale :**

- La nécessité d'un projet co-construit avec des objectifs opérationnels partagés
- La nécessaire implication des familles
- La nécessité d'une gouvernance du PEDT à l'échelle globale et locale

Quatre priorités ont également été mises en avant par les groupes de travail bilan/prospective:

- Repenser l'organisation et le contenu du périscolaire
- Aborder les thèmes du développement durable et de la transition écologique, de l'écitoyenneté et du vivre ensemble de façon plus transversale
- Favoriser les projets communs ou complémentaires entre les différents acteurs.rice.rice.s
- Améliorer l'information et l'accès aux activités du mercredi et pendant les vacances

2^e phase : janvier-mars 2022 | une consultation large et globale

En plus des rencontres de concertation proposées, **la ville de Villeurbanne a mené une consultation large, auprès de toute la communauté éducative, et globale, sur tous les temps de l'enfant, au travers de deux enquêtes auprès des parents et des partenaires.** Celles-ci ont été construites à partir des éléments recueillis lors des différents ateliers thématiques de la 1^{ère} phase à l'automne 2021, des scénarios d'évolution de l'organisation de la semaine scolaire par la Ville, des propositions d'évolution d'accueil péri et extra scolaire et des besoins repérés en termes de coéducation et de partage d'informations avec les parents.

Tous ceux qui œuvrent auprès des enfants et des adolescents villeurbannais ont été consultés, par le biais de groupes de travail et d'enquêtes en face à face et en ligne. La participation a été massive, avec plus de 4600 contributions à l'enquête, et les résultats sont solides.

Lors de l'enquête 3 359 réponses ont été recueillies parmi les parents, soit 39% des familles ayant au moins un enfant scolarisé dans une école publique. Les partenaires, quant à eux, ont fourni 1 188 réponses au questionnaire : pour moitié les enseignant.e.e.s, l'autre moitié les agents municipaux, représentants associatifs et assistants maternels.

L'enquête a permis de dégager plusieurs pistes de travail faisant plutôt consensus. Sur le temps scolaire : concernant l'organisation de la semaine, **les parents comme les professionnel.le.le.s se positionnent clairement en faveur du passage à la semaine de 4 jours de temps scolaire** : 66% des parents y sont favorables, 77% des professionnel.le.le.s.

Les familles souhaitent par conséquent pouvoir **accéder à l'accueil de loisirs municipal envisagé le mercredi matin dans chaque groupe scolaire**, complémentaire de ce que proposent les associations et les clubs sportifs.

La consultation des parents ne permet pas de dégager de tendance claire sur les effets de l'organisation actuelle du temps scolaire sur les apprentissages des enfants mais ils sont plus affirmatifs de l'impact négatif sur la fatigue des enfants et sur leur organisation familiale.

Sur le temps périscolaire :

Même si beaucoup d'enfants fréquentent le temps périscolaire, les parents sont partagés quant au contenu de ces temps **ce qui pose la question de leur niveau d'information sur ce qui y est proposé.**

Les parents aimeraient que les enfants fassent davantage d'activités scientifiques (55%), d'activités en lien avec la nature et à l'environnement (52%), d'activités artistiques et culturelles (45%), et d'activités liées à la citoyenneté (43%).

Les parents sont également une majorité à valider la proposition d'une « aide au travail personnel » pendant le périscolaire du soir dans chaque école et donc accessible sur tout le territoire. Près d'un tiers des enseignant.e.e.s se déclarent prêts à l'encadrer.

Dans le même temps, **les familles souhaitent garder une certaine souplesse dans l'organisation du soir.** Concernant l'organisation de ce temps, les deux tiers des parents préfèrent conserver la souplesse des horaires (temps 1 puis temps 2 avec sortie possible entre les deux).

Sur le temps extrascolaire :

Au-delà des temps scolaire et périscolaire, les familles comme les professionnel.le.le.s réclament davantage d'activités en direction des 3-6 ans et des adolescents, en particulier en Réseau d'éducation prioritaire (REP). Les parents souhaiteraient que leur enfant soit mieux préparé à l'entrée en maternelle et que la transition école/collège soit facilitée. Enfin, les familles expriment le besoin d'être accompagnées dans l'éducation et le développement de leur enfant. 81% des partenaires confirment ce besoin.

L'enquête a également permis de révéler quelques enseignements intéressants sur les pratiques en termes de loisirs extrascolaires, en particulier quant aux différences entre les périodes hors et pendant vacances scolaires. Ainsi, 68% des enfants pratiquent une activité en dehors de l'école hors vacances scolaires dont 76% une activité sportive. En revanche, pendant les vacances scolaires, 66% des enfants ne pratiquent aucune activité.

3^e phase : automne 2022 | co-construction de l'écriture du PEDT

Cette dernière phase, collaborative et transverse aux différents domaines d'intervention, a permis de faciliter la participation et l'engagement des différentes délégations et directions de la ville d'une part, de l'ensemble de la communauté éducative d'autre part.

L'implication de la communauté éducative s'est traduite par des temps d'échanges avec plus de 120 partenaires autour de 5 thématiques choisies :

- **Atelier 1** : La réussite de tous et l'épanouissement de chacun et chacune. Organisation des parcours d'éducation artistique et culturelle, des parcours sportifs et de prévention santé, d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté
- **Atelier 2** : Accompagnement à la scolarité.

- Coordination et complémentarité des actions et services proposés.
- **Atelier 3** : Accueil de loisirs municipal du mercredi matin.
- Quelle organisation de la continuité des temps et quelle complémentarité des offres proposées, contenus et couverture territoriale...
- **Atelier 4** : Porter le Plan handicap. Accompagnement des enfants à besoins spécifiques.
- **Atelier 5** : La grande précarité.
- Comment accueillir les publics fragiles et développer l'aller vers les publics éloignés, quelle politique d'harmonisation des tarifs et accès aux services.

En parallèle de ce travail collectif, des espaces de réflexion associant l'ensemble des acteur.rice.rice.s (enseignant.e.e.s, parents, services municipaux de la Culture, des Sports, intervenant.e.s périscolaires, centres sociaux, associations locales..) ont permis de structurer le contenu et les modalités du projet pédagogique périscolaire et la création de l'accueil de loisir municipal du mercredi matin.

Concernant le périscolaire du soir, des expérimentations ont été mises en place dans 9 écoles élémentaires à partir de novembre 2022, avec la création d'un temps d'une aide au travailpersonnel. Ces expérimentations ont permis de proposer des organisations adaptées au contexte particulier de chaque école et de donner des éléments d'aide à la décision en vue d'une généralisation en 2023.

ANNEXE 2

LE PLAN MERCREDI À VILLEURBANNE

Référence :

Instruction n° 2018-139 du 26 novembre 2018 relative à la mise en œuvre du Plan mercredi

Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs

Le Plan mercredi fait état des dispositions particulières suivantes :

- une réglementation adaptée aux ALAE avec un taux d'encadrement d'un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, un animateur pour 18 enfants de 6 ans et plus et l'inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement,
- une bonification de la Pso de 0,46 €, portant le financement des Caf à 1€ de l'h/enfant,
- une offre de formations thématiques proposée par la DRAJES.

Suite à des phases de bilan et de concertation relatives au PEDT, organisées en fin d'année 2020, la ville de Villeurbanne a décidé de modifier de changer les rythmes scolaire d'une semaine de classe en passant de neuf demi-journées à 8 demi-journées.

Ce changement de rythmes sur le temps scolaire entraine également des modifications et donc des ajustements par le déploiement d'une offre nouvelle à structurer sur les temps périscolaires du soir et du mercredi matin.

Des objectifs portés dans le cadre du PEDT

Le Plan mercredi s'inscrit dans le cadre du PEDT, les organisateurs d'accueils de loisirs doivent adapter leur offre en tenant compte des priorités inscrits dans le PEDT à savoir :

Le PEDT de Villeurbanne a été organisé autour de trois grandes orientations, qui ont elles-mêmes été déclinées en 9 axes stratégiques.

PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC DE L'EDUCATION ET FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE

Axe stratégique 1 : valoriser les écoles et les collèges publics, soutenir les structures et les services éducatifs

Axe stratégique 2 : favoriser l'équité territoriale

Axe stratégique 3 : assurer un environnement sain et une santé de qualité

ÊTRE TOU.TE.S ACTEUR.RICE.S DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPER L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Axe stratégique 1 : favoriser l'éco-responsabilité de l'ensemble de la communauté éducative

Axe stratégique 2 : rapprocher les enfants, les jeunes de la nature et de la biodiversité

Axe stratégique 3 : accompagner les projets d'amélioration du bâti et des espaces extérieurs en lien avec les enjeux du changement climatique et des nouveaux usages

ACCOMPAGNER LA CO-EDUCATION, LA CITOYENNETE ET DEVELOPPER LE LIEN AVEC LES FAMILLES

Axe stratégique 1 : développer les compétences citoyennes de l'enfant dès le plus jeune âge afin d'encourager l'autonomie, l'émancipation.

Axe stratégique 2 : promouvoir l'égalité des droits, sociale, scolaire et territoriale

Axe stratégique 3 : promouvoir l'alliance éducative et accompagner les parentalités

Une offre d'accueil de loisirs municipale

Le plan mercredi doit permettre d'adapter les ALSH du mercredi à la réglementation des ALAE. Pour ce faire, et dès 2023, la ville de Villeurbanne souhaite développer un accueil de loisirs périscolaire sur les écoles pour les enfants de maternelle et d'élémentaire qui se traduira ainsi :

- Grandclément
- Louis Armand
- Marcellin Berthelot
- Albert Camus
- Château-Gaillard
- Croix Luizet
- René Descartes
- Jules Ferry
- Anatole France
- Lazare Goujon
- Jules Guesde
- Edouard Herriot + rattachement de l'école maternelle Jacques Prévert
- Jean Jaurès
- Léon Jouhaux
- Joseph Lakanal
- Jean Moulin
- Nigritelle Noire
- Rosa Parks
- Louis Pasteur
- Antonin Perrin
- Ernest Renan A et B
- Saint Exupery
- Simone Veil
- Jean Zay
- Emile Zola + rattachement de l'école maternelle François Truffaut
- Jules Grandclément

Par ailleurs, la ville porte trois accueils de loisirs via la maison de quartier des Brosses, Chamagnieu (ACM 3-11 ans sur les vacances trimestrielles et d'été) et le service des Sports (vacances sports) et accompagne également les projets de développement d'ALAE à partir de l'initiative des associations partenaires.

Une offre d'accueil associative

La ville accompagne des actions portées par des associations partenaires. Au vu du changement de rythmes à compter de septembre 2023, certains partenaires associatifs qui ont déjà un ACM le mercredi après-midi, nous ont fait part de leur souhait d'étendre leurs accueils de loisirs au mercredi matin.

Agés	Structures	Organisation d'ouverture le mercredi	Capacité d'accueil	Descriptifs
3-5 ans 6 - 11 ans	Maison sociale CYPRIAN LES BROSSES	Journée et demi-journée	6ans : 40 places 11 ans : 30 places	Accueil : journée ou demi-journée avec ou sans repas Activités : tous types + sorties Intervention : équipe animateurs permanents et vacataires + intervenants thématiques extérieurs
3-5 ans 6 - 11 ans	Centre social CUSSET	Journée et demi-journée	5 ans : 24 places 10 ans : 24 places	Accueil : journée ou demi-journée avec ou sans repas. Adaptation du rythme de la journée pour les enfants porteurs de handicaps. Activités : tous types + sorties Intervention : équipe animateurs permanents et vacataires + intervenants thématiques extérieurs
3-5 ans 6 - 11 ans	Centre social CHARPENNES TONKIN	Journée et demi-journée	6ans : 40 places 10 ans : 48 places	Accueil : journée ou demi-journée avec ou sans repas Activités : tous types + sorties Intervention : équipe animateurs permanents et vacataires + intervenants thématiques extérieurs
3-5 ans 6 - 11 ans	Centre social de la FERRANDIERE	Journée et demi-journée	6 ans : 48 places 11 ans : 48 places	Accueil : journée ou demi-journée / semaine avec ou sans repas Activités : tous types + sorties Intervention : équipe animateurs permanents et vacataires + intervenants thématiques extérieurs
3-5 ans 6 - 11 ans	Centre social SAINT JEAN	Journée et demi-journée	5 ans : 24 places 11 ans : 36 places	Accueil : journée ou demi-journée avec ou sans repas Activités : tous types + sorties Intervention : équipe animateurs permanents et vacataires + intervenants thématiques extérieurs
3-5 ans 6 - 11 ans	Centre social des BUERS	Journée et demi-journée	5 ans : 102 places 11 ans : 72 places	Accueil : journée ou demi-journée avec ou sans repas Activités : tous types + sorties Intervention : équipe animateurs permanents et vacataires + intervenants thématiques extérieurs

6-11 ans	Maison des jeunes et de la Culture	Journée et demi-journée	11 ans : 72 places	Accueil : journée ou demi-journée - possibilité de prendre un pique-nique tiré du sac. Activités : tous types + sorties - Intervention : équipe animateurs permanents et vacataires + intervenants thématiques extérieurs
6- 11 ans	Maison de Quartier des BROSSES	Journée et demi-journée	11 ans : 60 places	Accueil : journée ou demi-journée avec ou sans repas Activités : tous types + sorties Intervention : équipe animateurs permanents et vacataires + intervenants thématiques extérieurs
5-11 ans	USEP	demi-journée	Moins de 6 ans : 150 places Plus de 6 ans : 1300 places	Accueil : demi-journée - possibilité de prendre un pique-nique tiré du sac. Activités : initiations et découvertes sportives, grands jeux, activités socio-culturelles. Intervention : équipe animateurs permanents et vacataires
6-12 ans	ASUL	Journée et	6-11 ans : 48	Accueil : journée ou demi-journée avec repas

Ainsi, ils solliciteront des financements CAF et s'inscriront dans le cadre du plan mercredi pour le développement de cette offre complémentaire.

Liste actualisée des accueils de loisirs associatifs du mercredi :

		demi-journée	places	Activités : activités sportives et socio-culturelles + sorties Intervention : équipe animateurs permanents et vacataires + intervenants thématiques extérieurs
3- 5 ans 6-12 ans	Jeunes France Gymnastique	demi-journée	10 ans : 14 places	Accueil : demi-journée sans repas Activités : tous types + sorties Intervention : équipe animateurs permanents et vacataires + intervenants thématiques extérieurs
3-11 ans	CLE de la Doua : centre de Loisirs éducatifs	Journée et demi-journée	3-11 ans : 130 places	Accueil : journée ou demi-journée avec ou sans repas Activités : tous types + sorties Intervention : équipe animateurs permanents et vacataires + intervenants thématiques extérieurs

ANNEXE 3

SYNTHÈSE GLOBALE

« RENCONTRE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE »

Restitution de la synthèse

CONTEXTE

20 septembre 2022 au Palais du travail à Villeurbanne

La rencontre s'inscrit dans la suite de la démarche de concertation et de co-élaboration de la réécriture du nouveau PEDT 2023-2025, porté par la ville de Villeurbanne.

En effet, dans le cadre du renouvellement de son PEDT, la Ville de Villeurbanne a souhaité que son projet soit partagé collectivement avec une concertation large et globale, associant l'ensemble des membres de la communauté éducative et couvrant l'ensemble des temps de l'enfant.

Pour ce faire, la ville a engagé un travail de bilan et d'analyse en plusieurs phases dans lesquelles parents, professionnels et enfants ont pu participer :

- une phase de concertation et de bilan d'octobre à décembre 2021 mobilisant différents groupes de travail composés des représentants de l'Education Nationale, des associations de parents d'élèves élus, des partenaires associatifs et des agents de la Ville.
- Les enfants ont également été concertés dans 3 groupes scolaires en partenariat avec l'association des Francas. 150 enfants ont ainsi pu faire remonter leurs constats, leurs réflexions et leurs envies sur les activités proposées dans le cadre du périscolaire ou extrascolaire.
- La Ville a souhaité élargir la consultation avec deux enquêtes réalisées entre janvier et février 2022. Elles ont complété le bilan et précisé les attentes des professionnels et usagers en termes d'organisation des temps scolaires, d'activités péri et extrascolaires et d'animation partenariale. Ces enquêtes ont mobilisé très largement avec plus de 4600 réponses aux questionnaires dont 3400 réponses de parents, soit 40% des familles villeurbannaises.
- Un travail inter-service depuis mars 2022 a permis de mobiliser toutes les directions de la ville engagées dans l'élaboration et la structuration du PEDT.

La rencontre de la communauté éducative, inscrite dans ce processus collaboratif, a donc permis à plus de 120 personnes, parents et professionnels de venir réfléchir, échanger et co-élaborer des pistes de développement relatives aux thématiques proposées sur les différents ateliers.

❖ Des professionnels : 100 personnes

Ville : services : éducation, politique de la ville, culture – chargés de mission handicap - lutte discrimination- développement durable et transition écologique – jeunesse- vie associative – conseil local de santé mentale ... (environ 30 personnes)

EN : IEN – directeurs et directrices d'écoles – enseignants et enseignantes.- proviseurs de collèges - CPC (environ 20 personnes)

Associations : domaines représentés : associations mobilisés sur la culture dont la culture scientifique, sports, citoyenneté développement durable.

Centres sociaux, MJC, MQB, associations conventionnées (USEP, ASUL, Ebulliscience, pro2cycle) (environ 50 personnes)

Equipements culturels : ENM – espace Tonkin, théâtre de l'iris.

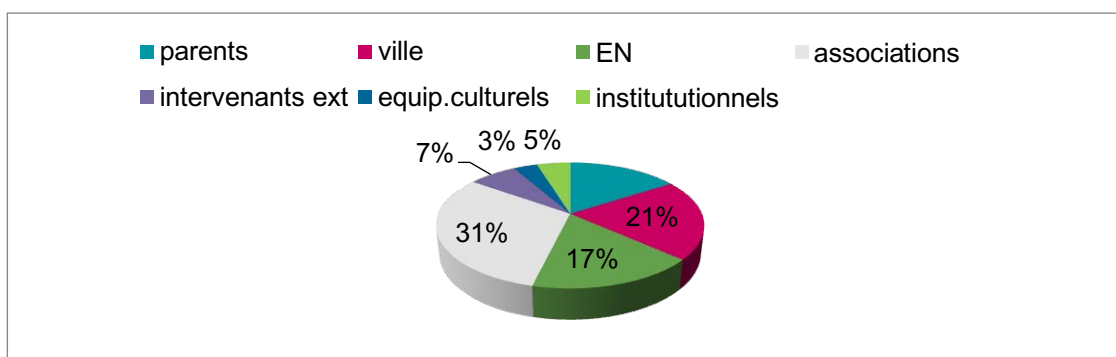
Associations et intervenants extérieurs (scolaires et périscolaires) : (environ 10 personnes)

Institutionnels : CAF - IA : chargée de mission PEDT – élues de Villeurbanne (7 personnes)

Des parents élus : 20 parents.

Représentants des différentes écoles de Villeurbanne, ils étaient présents dans chaque atelier.

Diagramme des « corps participants »



Présentation des ateliers

Atelier 1 : La réussite de tous et l'épanouissement de chacun et chacune

Organisation des parcours d'éducation artistique et culturelle, des parcours sportifs et de prévention santé, d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté

Atelier 2 : Accompagnement à la scolarité

Coordination et complémentarité des actions et services proposés.

Atelier 3 : Accueil de loisirs du mercredi

Quelle organisation de la continuité des temps et quelle complémentarité des offres proposées, contenus et couverture territoriale...

Atelier 4 : Porter le Plan handicap

Accompagnement de l'accueil des enfants à besoins spécifiques.

Atelier 5 : La grande précarité

Comment accueillir les publics fragiles et développer l'aller vers les publics éloignés, quelle politique d'harmonisation des tarifs et accès aux services.

ATELIER 1

La réussite de tous et l'épanouissement de chacun et chacune : organisation des parcours d'éducation artistique et culturelle, des parcours sportifs et de prévention santé, d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté

Question centrale : « Comment organiser et coordonner les parcours ? » **Participants :** 20 personnes.

Points clés /enjeux:

- Une diversité des contenus : proposer 1 offre riche et diverse
- Une bonne ou meilleure connaissance des acteurs
- Une méthodologie de projet co-construite et créative

Préconisations :

- Organiser 1 temps de travail entre acteurs
- Avoir un outil de suivi individuel (pas de contrôle –suivi & mémoire)
- Avoir un outil de communication à destination des acteurs
- Des temps de co-construction/communication valorisation des parcours/compétences
- Identifier les besoins sur le terrain
- Définir 1 plan d'action modéliser ce qui fonctionne /évaluation

Points de blocage /vigilance sur :

- les moyens RH & Financiers
- La temporalité des acteurs
- L'Equité territoriale

Questions :

Comment toucher les populations « invisibles » / Après 16 ans ?

Points positifs sur :

- Les concertations du PEDT sont à poursuivre
- La formation
- L'appui sur les acteurs et l'offre qui est déployée (ex : coordinatrices périscolaires et Minimix)

ATELIER 2

Accompagnement à la scolarité : coordination et complémentarité des actions et services proposés.

Question centrale : « Comment coordonner la complémentarité des actions et des services ? » **Participants :** 20 personnes

Manques identifiés / enjeux :

- Manque de coordination des acteurs intervenant sur ce champ
- Manque de lisibilité sur la diversité des offres
- Besoin d'information et d'accompagnement des familles
- Besoins de calibrer et diversifier les offres en fonction des besoins

Enjeu :

Faire avec les parents, de la communication jusqu'à l'accompagnement

Préconisations :

Recensement/cartographie de l'offre proposée sur le territoire pour les professionnels mais aussi pour les familles.

Mutualisation des compétences (coéducation, meilleure communication sur l'offre, identification des besoins, formations communes...).

Points de blocage / vigilance :

Besoin de partager avec l'ensemble des « maillons » pour réfléchir à l'accompagnement à la scolarité

- La technicité liée à l'accompagnement à la scolarité ne doit pas restreindre la créativité
- Nécessité d'une régularité des interlocuteurs et des temps dédiés pour élaborer ensemble

Questions :

Comment associer les enfants à ces moments de réflexions et d'échanges ? Comment « faire avec » (et ne pas « penser pour ») ?

Point positif de ce temps d'échange partagé :

- La diversité des acteurs représentés (associations, représentants de parents d'élèves, services municipaux, ...)
- Besoin de partager avec l'ensemble des « maillons » pour réfléchir à l'accompagnement à la scolarité
- La technicité liée à l'accompagnement à la scolarité ne doit pas restreindre la créativité
- Nécessité d'une régularité des interlocuteurs et des temps dédiés pour élaborer ensemble

Questions :

Comment associer les enfants à ces moments de réflexions et d'échanges ? Comment « faire avec » (et ne pas « penser pour ») ?

Point positif de ce temps d'échange partagé :

- La diversité des acteurs représentés (associations, représentants de parents d'élèves, services municipaux, ...)

ATELIER 3

Accueil de loisirs du mercredi : quelle organisation de la continuité des temps et quelle complémentarité des offres proposées, contenus et couverture territoriale

Question centrale : « Comment assurer la complémentarité et la diversité de l'offre ?

» **Participants :** 22 personnes.

Points clés / enjeux :

- Prendre en compte la fragilité des métiers de l'animation
- Préciser l'implication des associations / opportunité de développement pour les associations
- Prendre en compte la question de l'harmonisation de la tarification
- Anticiper la rupture journalière, accompagner la continuité
- Prendre en compte l'âge et les temps de l'enfant dans la structuration de ce nouveau service

Préconisations :

- Travailler sur la mutualisation (interne ville + associations / heures animateurs + services + équipements).
- Privilégier les activités dans l'école de l'enfant
- Développer des moyens RH - de formation - de mise à disposition de locaux.
- Avoir des projets pédagogiques globaux et développer une offre complémentaire, variée et itinérante.
- Prendre en compte la place des acteurs déjà présents : continuité de l'offre proposée par les associations.
- Maintenir le repas froid le midi.

Points de blocage / vigilance sur :

- Les RH : filière animation complexe
- L'attractivité des postes
- La fidélisation des équipes
- La concurrence des recrutements

ATELIER 4

Porter le Plan handicap : accompagnement de l'accueil des enfants à besoins spécifiques

Question centrale : « Comment accompagner l'accueil des enfants à besoins spécifiques ? » **Participants :** 19 personnes.

Points clés /enjeux :

- Besoin de structurer un accompagnement de qualité avec les bons professionnels dans le bon établissement.
- Quelle possibilité d'un accueil adapté à tous les besoins spécifiques : c'est l'environnement qui doit s'adapter aux enfants et pas l'inverse.
- Comment permettre au public (enfants et famille) de se construire une place dans la société : promouvoir le vivre ensemble / garantir l'inclusion scolaire.

Préconisations :

- Les compensations, temps de progressions, du personnel renfort, des outils adaptés des formations des professionnels, des personnels spécialisés avec 1 référent handicap par structure, une mutualisation des moyens.
- Des temps de travail interprofessionnels (culture commune).
- Des Temps formels et informels de communication (exemple : Café des parents singuliers et nonsinguliers).

Points de blocage / vigilance :

- Le manque de personnel médico-social, le manque de connaissances des partenaires locaux

Point positif :

- L'engagement à travailler en partenariat, la présence d'acteurs locaux

ATELIER 5

La grande précarité : comment accueillir les publics fragiles et développer l'aller vers les publics éloignés, quelle politique d'harmonisation des tarifs et accès aux services

Question centrale : « La grande précarité : comment accompagner le public en grande précarité ? » Participants : 22 personnes.

Points clés /enjeux:

- Discontinuité dans les parcours éducatifs/discrimination/insécurité
- Quelle visibilité du public ? Quelle prise en compte ? Développer l'« Aller vers »
- Déséquilibre du maillage territorial en termes d'équipements et de structures

Préconisations :

- Faciliter les démarches et l'accessibilité aux droits (guichet unique, assistants sociaux dans chaque école, tarification).
- Favoriser le lien social et densifier les lieux de rencontre entre pairs, public et institutions (école, lieux culturels,...).
- Améliorer la visibilité du maillage territorial et la complémentarité des acteurs, mettre en valeur de ce qui fonctionne et des ressources du territoire.

Points de blocage / vigilance :

- La stigmatisation de ces publics

Question :

- Comment faciliter l'accès aux droits, changer de regard sur ces « publics » et valoriser la dynamique partenariale existante ?

Points positifs sur :

- La dynamique partenariale
- L'appui sur les ressources
- Les compétences des acteurs

ANNEXE 4

PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE THÉMATIQUE PARTAGÉE EN INTER- DIRECTIONS ET PAR ORIENTATION

ORIENTATION 1	Axes stratégiques	Objectifs Généraux
SRVICE PUBLIC DE L'EDUCATION ET FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE	Valoriser les écoles et collèges publics, les structures et les services éducatifs	<p>Construire une offre de services publics accessible et adaptée à la réussite et à l'émancipation de toutes et tous</p> <p>Directions en co-pilotage : DED</p> <p>Développer des parcours diversifiés et ambitieux en visant une complémentarité entre acteurs, dispositifs et territoires.</p> <p>Directions en co-pilotage : DED+ DADC +DJE+ DEPN +DSPO + DSP</p> <p>Développer l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la convention EAC</p> <p>Directions en co-pilotage : DED + DADC+ DJE</p> <p>Favoriser l'accès de toutes et tous à la restauration scolaire</p> <p>Directions en co-pilotage : DED +DCO+ DRM</p>
	Favoriser l'équité territoriale	<p>Promouvoir une approche qualitative des actions sur les différents temps de l'enfant et du jeune</p> <p>Directions en co-pilotage : DED + DVACS</p> <p>Développer un accès aux loisirs éducatifs sur le temps extrascolaire en assurant un équilibre dans le déploiement de l'offre sur le territoire</p> <p>Directions en co-pilotage : DED+DVACS + DJE+ DSPO</p>

	<p>Assurer un environnement sain et une santé de qualité</p>	<p>Développer des actions de prévention et de promotion liées à la santé et au bien-être physique, psychique, mental,</p> <p>Directions en co-pilotage : DED+ DSP</p> <p>Outiller les professionnels et les familles pour accompagner les enfants et les jeunes en fonction des besoins particuliers</p> <p>Directions en co-pilotage : Cellule Handicap + DED + DSP</p> <p>Soutenir les acteurs de la médiation et de la prévention de la petite enfance à l'adolescence</p> <p>Directions en co-pilotage : DPMS + DED + DJE + DSP</p>
--	---	--

ORIENTATION 2	Axes stratégiques	Objectifs Généraux
<p style="text-align: center;">ETRE TOUTES ET TOUS ACTEURS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPER L' EDUCATION A L' ENVIRONNEMENT</p>	<p>Favoriser l'écoresponsabilité de l'ensemble de la communauté éducative</p>	<p>Mettre en place un plan d'éco mobilité Directions en co-pilotage : DEPM +DGDU + DPMS+ DSPO Promouvoir l'éducation à l'alimentation saine et responsable Directions en co-pilotage : DRM + DED Sensibiliser à la sobriété énergétique et à la préservation des ressources Directions en co-pilotage : MTEDD+DED+DGICV+ DCO Faciliter le tri et réduire les déchets par le réemploi et la lutte contre le gaspillage Directions en co-pilotage : MDDTE+DGICV+ DRM</p>
	<p>Rapprocher les enfants et les jeunes de la nature et de la biodiversité</p>	<p>Promouvoir des actions "Nature et biodiversité" dès le plus jeune âge Directions en co-pilotage : DED + DEPN S'appuyer sur l'éco centre de Chamagnieu comme lieu ressource sur le développement durable et de découverte du milieu naturel Directions en co-pilotage : DED +DJE Soutenir les démarches E3D, éco-écoles, écolo-crèches et faire classes dehors Directions en co-pilotage : DPE + DED</p>
	<p>Accompagner les projets d'amélioration du bâti et des espaces extérieurs en lien avec les enjeux du changement climatique et des nouveaux usages</p>	<p>Associer les enfants, les jeunes, les acteurs de la communauté éducative dans la réalisation des projets liés au bâti et espaces collectifs : conception d'espaces, rénovation des établissements éducatifs Directions en co-pilotage : DED+ DCO+ DEPN Apaiser les abords des écoles Directions en co-pilotage : DEPN+ DPMS+ DGDU</p>

ORIENTATION 2	Axes stratégiques	Objectifs Généraux
CATION, LA CITOYENNETE ET DEVELOPPER LE LIEN AVEC LES FAMILLES	<p>Développer les compétences citoyennes de l'enfant dès le plus jeune âge afin d'encourager l'autonomie et l'émancipation</p>	<p>Favoriser l'éducation à l'esprit critique et scientifique, l'analyse et l'éducation aux médias et à l'information Directions en co-pilotage : DED + DADC + DJE Impliquer les enfants et les jeunes dans la définition des actions qui les concernent Directions en co-pilotage : DJE+DEPN</p>
	<p>Promouvoir l'égalité des droits, sociale, scolaire et territoriale</p>	<p>Développer des lieux éducatifs inclusifs et de socialisation Directions en co-pilotage : Cellule Handicap + DED + DPE Lutter contre toutes les formes d'inégalités et de discrimination dans l'éducation Directions en co-pilotage : cellule lutte contre les discriminations + DJE Accompagner les familles dans leurs démarches afin de faciliter l'accès aux droits et à l'information Directions en co-pilotage : DED + DEST+ DPOP</p>
	<p>Promouvoir l'alliance éducative et accompagner les parentalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les coopérations entre les équipes éducatives, les parents et les acteurs de la PE, de l'enfance et de la jeunesse. Directions en co-pilotage : DED + DPE + DJE <p>Soutenir les acteurs et actrices de l'éducation populaire Directions en co-pilotage : DVACS + DJE Encourager et faciliter la participation des parents aux projets Directions en co-pilotage : DED + DPE Favoriser l'adhésion et la participation des parents dans les dispositifs d'accompagnement " volontaires » Directions en co-pilotage : DED</p>

Les différentes directions à Villeurbanne

- DED : Direction Education
- DEPN : Direction des Espaces Publics et Naturels
- DGDU : Direction Générale du Développement Urbain
- DPMS : Direction Prévention, Médiation et Sécurité
- DRM : Direction Restauration Municipale
- MTEDD: Mission Transition Ecologique et Développement Durable
- DGICV : Direction Générale Ingénierie et Cadre de Vie
- DJE : Direction de la Jeunesse
- DEST : Direction Egalité Sociale et Territoriale
- DPE : Direction de la Petite Enfance
- DVACS : Direction de la Vie Associative et de Centres Sociaux
- DPOP : Direction de la Population
- DCO : Direction de la Construction
- DADC : Direction des Affaires Culturelles
- DSP : Direction de la Santé Publique
- DSPO : Direction des Sports

ANNEXE 5

TABLEAUX D'ÉVALUATION AVEC LES CRITÈRES ET LES INDICATEURS DE SUIVI QUALITATIFS ET QUANTITATIFS

ORIENTATIONS	AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS GENERAUX	ACTIONS	CRITERES	INDICATEURS DE SUIVI
<p>ORIENTATION 1 : Promouvoir le service public de l'éducation et favoriser la réussite éducative</p>	<p>Valoriser les écoles et les collèges publics, les structures et les services éducatifs</p>	<p>Construire une offre de services publics accessible et adaptée à la réussite et à l'émancipation de toutes et tous</p>	<p>Renforcer le maillage territorial des équipements pour un accès à tous et toutes à un service public de qualité (éducation, petite enfance, sport).</p> <p>Déployer de façon plus équilibrée à l'échelle du territoire communal de l'offre scolaire, périscolaire et extrascolaire (quartiers existants, en renouvellement, en devenir...)</p> <p>Prendre en compte les attendus des usagers/familles et associations de parents et collectifs de proximité</p>	<p>Adéquation entre offre de services et demandes des familles</p>	<p>Taux de couverture sur l'extrascolaire dont vacances et 3/6 ans Nb d'enfants concernés par les nouveaux services/secteurs Niveau de Satisfaction des familles sur les propositions d'offres de loisirs Connaissance de l'offre par les familles</p>

		Développer des parcours ambitieux en visant une complémentarité entre thématiques, acteurs, et territoires.	<p>Proposer une offre diversifiée et accessible sur tout le territoire afin que chaque enfant puisse avoir accès à l'art, aux sciences, aux pratiques culturelles et sportives ;</p> <p>Donner visibilité et coordonner des parcours thématiques, en lien avec les directions de la ville de Villeurbanne (culture, sports, politique de la ville....)</p>	Complémentarité des actions proposées	<p>Nb d'actions proposées Type d'actions proposées</p> <p>Nb d'enfants ayant participé aux actions proposées.</p> <p>Participation inter-services à la co-construction des parcours Inter-Connaissances des projets et actions portés par les autres services</p>
		Développer l'Education Artistique Culturelle et scientifique (cadre conventionnement EACs)	<p>Optimiser le déploiement d'actions culturelles dans le cadre des programmations portées sur les temps scolaire périscolaire.</p> <p>Développer des actions et des interventions artistiques extrascolaires notamment dans le cadre des Accueils de loisirs municipaux créés dans chaque école maternelle et élémentaire le mercredi matin</p>	Déploiement de l'offre sous forme de parcours	<p>Diversité des structures</p> <p>Pluralité des champs d'interventions</p> <p>Nb d'actions proposées.</p>
		Favoriser l'accès de tous et tous à la restauration scolaire :	<p>Aménager des locaux, salle et office,</p> <p>Intégrer des restaurants scolaires dans tous nouveaux projets d'écoles.</p> <p>Favoriser la qualité et l'encadrement du temps méridien</p> <p>...</p> <p>tarification socialement juste</p>	Développement de la capacité d'accueil de la restauration scolaire	<p>Progression du nb d'enfants qui déjeunent à la cantine</p> <p>Satisfaction des familles</p> <p>Capacité de l'institution à répondre aux besoins et aux demandes singulières des familles</p>
	Favoriser l'équité territoriale	Promouvoir une approche qualitative des actions sur les différents temps de l'enfant et du jeune	<p>Articuler les projets d'écoles et les projets pédagogiques périscolaires et cohérence des actions déclinées sur les temps du soir et de mercredi.</p> <p>Former les professionnels et renforcer les moyens en matière de préparation et de stabilisation des équipes.</p>	Amélioration des services dans l'organisation, l'articulation et la mise en cohérence des projets	Taux de satisfaction des familles Nb d'enfants bénéficiaires

		Développer un accès aux loisirs éducatifs sur le temps extrascolaire en favorisant un équilibre dans le déploiement de l'offre sur le territoire	Développer l'offre de loisirs à Chamagnieu CVL et petites vacances ALSH 3-11 ans. Soutenir le déploiement de l'offre associative	Déploiement d'une offre qui corresponde aux besoins et à l'adéquation entre besoins des familles et offre proposée	Nb de places supplémentaires proposées en ALSH Nb places ALSH 3-6 ans créées Satisfaction des équipes et des familles sur le déploiement de l'offre de loisirs Satisfaction des usages par rapport à l'offre de loisirs proposée
Assurer un environnement sain et une santé de qualité		Développer des actions de prévention et de promotion liées à la santé et au bien-être physique, psychique, mental	Favoriser la scolarisation de tous les enfants avec des besoins éducatifs spécifiques, quels que soient leurs difficultés ou leurs handicaps. Soutenir les actions de prévention de la Direction de la santé publique	Réponse aux besoins d'accueil spécifiques et repérés	Nb de séances de sensibilisation proposées Nb de thématiques abordées par le service santé Adéquation / congruence entre besoins repérés et actions de sensibilisation proposées
		Outiller les professionnels et les familles pour accompagner les enfants et les jeunes en fonction des besoins particuliers	Développer des formations auprès des professionnels dans le cadre du plan handicap, pouvant être conjointes avec les partenaires. Accompagner les professionnels sur la résolution des situations complexes rencontrées au sein des établissements scolaires et des structures de loisirs	Déploiement des actions de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels sur la question des besoins particuliers	Nb de formations Nb de participants Retours des acteurs sensibilisés Adéquation entre besoins des parents et des professionnels et les outils proposés.

		<p>Soutenir les acteurs de la médiation et de la prévention de la petite enfance à l'adolescence</p>	<p>Développer des actions de prévention portées par les directions et partenaires de la ville : médiateur à l'école, lutte contre les conduites à risques et le harcèlement dont réseaux sociaux, prise en compte de la parole des enfants (médiation par les pairs, messages clairs...), prévention des addictions auprès des adolescents/collégiens</p> <p>Soutenir les actions de prévention de la Direction prévention médiation sécurité</p>	<p>Déploiement d'actions (sensibilisation, promotion, prévention) afin de faciliter le changement de pratiques des enfants et des jeunes vis-à-vis des conduites à risques</p>	<p>Nb de formations Nb d'actions de sensibilisation -de promotion Nb d'enfants touchés Nb d'adultes touchés Retours des acteurs sensibilisés</p>
--	--	--	--	--	--

ORIENTATIONS	AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS GENERAUX	ACTIONS	CRITERES	INDICATEURS DE SUIVI
<p style="text-align: center;">ORIENTATION 2 : Être toutes et tous acteurs de la Transition écologique et développer l'éducation à l'environnement</p>	<p style="text-align: center;">Favoriser l'éco-responsabilité de l'ensemble de la communauté éducative</p>	<p>Développer un plan éco-mobilité</p>	<p>Déployer un plan d'éco-mobilité visant le développement de l'autonomie de l'enfant et de l'évolution de la perception des familles et des professionnels avec des actions de prévention et de changements de pratiques de la mobilité des enfants, jeunes et parents : mise en place du « savoir rouler » scolaire et extrascolaire, défi mobilité, permis piéton, pédibus, programme Moby, soutien aux initiatives <i>Rues aux enfants</i>,</p> <p>Développer des actions de sensibilisation en lien avec l'apaisement et l'aménagement des abords des Groupes scolaires</p> <p>Rénover et déployer une animation du circuit de sécurité routière rue de la Baisse</p>	<p>Capacité des enfants à mettre en œuvre le changement de pratiques.</p>	<p>Nb d'enfants ayant bénéficiés du savoir rouler Nb de projets dédiés à la sensibilisation liée à la mobilité</p>
		<p>Promouvoir l'éducation à l'alimentation saine et responsable</p>	<p>Former les professionnels impliqués dans la restauration collective.</p> <p>Sensibiliser les enfants dans le cadre de la restauration scolaire : diversité et qualité des produits "bio/local", éducation au goût, lutte contre le gaspillage et accompagnement au tri/compostage, poursuite du projet « <i>mon restau responsable</i> ».</p> <p>Prendre en compte les préconisations en termes de santé publique et d'impact environnemental : passage à l'inox, limitation des emballages</p>	<p>Niveau de déploiement des actions de sensibilisation</p>	<p>Nb d'agents formés Nb de projets dédiés sur les restaurants scolaires (par an et par groupe scolaire) Nb d'enfants sensibilisés et nombre de professionnels formés Pertinence des actions de sensibilisation proposées aux enfants et aux professionnels au regard des besoins identifiés.</p>

		<p>Sensibiliser à la sobriété énergétique et à la préservation des ressources</p>	<p>Déployer le dispositif CUBES sur 6 GS (voire CPA Chamagnieu) en lien avec la Plan de transition énergétique sur le patrimoine scolaire (poursuite des rénovations avec la SPL OSER)</p> <p>Etendre les défis classes énergie : poursuite et extension du dispositif avec Alec</p> <p>Développer les ateliers sur le cycle de l'eau dans le cadre de la végétalisation des cours d'écoles</p>	<p>Niveau de déploiement de la sensibilisation et des travaux Capacité des enfants et des équipes à faire évoluer leurs pratiques</p>	<p>Nb d'ateliers mis en place Nb d'écoles végétalisées depuis 2021/22 Nb écoles avec rénovation thermique depuis 2021 Motivation des enfants et des équipes à participer aux projets</p>
		<p>Faciliter le tri et réduire les déchets par le réemploi et la lutte contre le gaspillage</p>	<p>Développer des actions de sensibilisation auprès des professionnels et des enfants, y compris dans les activités culturelles, artistiques et scientifiques.</p> <p>Prendre en charge de façon opérationnelle le diagnostic réalisé et l'expérimentation conduite sur 3 GS avec un déploiement progressif surtout les GS et restaurants scolaires</p>	<p>Capacité des enfants et des équipes à organiser le « tri » dans le temps Niveau de déploiement du tri dans les écoles</p>	<p>Nb d'écoles supplémentaires engagées dans les différents tris (papier, déchets alimentaires...) Nb d'enfants impliqués dans le tri Nb de poubelles de tri déployées Satisfaction des professionnels et des enfants dans les actions proposées</p>
	<p>Rapprocher les enfants, les jeunes de la nature et de la biodiversité</p>	<p>Promouvoir des actions liées à la Nature et à la biodiversité dès le plus jeune âge</p>	<p>Développer des classes maternelle et élémentaire de « découverte DD environnement » accueillies à « l'éco-centre du CPA de Chamagnieu », y compris pour le début du collège (liaison CM2 6eme, temps d'intégration...)</p>	<p>Développer l'intérêt des équipes éducatives liées au projet EDD</p>	<p>Nb de classe EDD déployées sur l'année Nb de projets déposés par les enseignants Intérêt des enfants vis-à-vis des activités « nature et vivant » Changement de pratiques des professionnels vis-à-vis de l'activité pleine nature</p>

		<p>S'appuyer sur « l'éco-centre de Chamagnieu » comme lieu ressource sur le développement durable et de découverte du milieu naturel</p>	<p>Poursuivre l'aménagement de « l'éco centre » comme outil pour investir le travail pédagogique auprès des différents publics pour donner du sens aux enjeux et aux leviers de la transition écologique.</p> <p>Favoriser des formations mutuelles et continues des médiateurs affectés au site Découverte <i>in situ</i> de certaines propriétés des milieux naturels.</p> <p>Développer un espace documentaire/ressource et des ateliers dédiés à la thématique</p>	<p>Développement de la visibilité du centre comme espace ressource</p>	<p>Nb de sollicitations et de passages à l'éco-centre. Niveau de satisfaction des utilisateurs Visibilité et repérage du centre ressources par les partenaires Qualité de l'accompagnement sur les ressources recherchées Satisfaction des utilisateurs vis-à-vis de l'éco-centre comme incubateurs de projets DD et comme lieu ressources.</p>
		<p>Soutenir les démarches E3D, éco-écoles, écolo-crèches et « faire classes dehors »</p>	<p>Soutenir les structures et les établissements scolaires qui s'inscrivent dans une démarche volontariste pour mettre les enfants en relation avec le milieu naturel, en situation de découverte et d'expérimentation sur les thématiques de la transition écologique sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire,</p> <p>Développer les apprentissages « hors les murs » et favoriser les loisirs en plein air</p>	<p>Renforcement des capacités des équipes à s'impliquer dans des démarches de projets E3D</p>	<p>Nb de structures et établissements labélisés à l'issue du PEDT Nb écoles labélisées E3D Nb de projets périscolaires sur le thème DD Capacité des équipes à porter et à participer aux démarches et aux projets DD</p>

	Accompagner les projets d'amélioration du bâti et des espaces extérieurs en lien avec les enjeux du changement climatique et des nouveaux usages	Associer les enfants, les jeunes, les acteurs de la communauté éducative dans la réalisation des projets liés au bâti scolaire et espaces collectifs : conception, aménagement et rénovation des espaces éducatifs	<p>Penser l'aménagement et la localisation des espaces de vie collective comme des espaces éducatifs à part entière (cours de récréation, BCD, restaurants scolaires, classes adaptées ...) et en faire des outils accessibles pour les apprentissages et le vivre ensemble enfants/adultes.</p> <p>Proposer des démarches de concertation préalable aux aménagements avec l'ensemble de la communauté éducative, dont les enfants pour les cours et les BCD, avec des diagnostics amont aux propositions de conception, de mobilier, de signalétique, de jeux, et croiser l'expertise d'usage des enfants et des adultes sur les espaces EPS/motricité, ludiques ou calmes</p> <p>Mettre en place des évaluations qualitatives et des retours d'expériences de tous les acteurs pour les rénovations/aménagements ultérieurs.</p>	Développement du niveau d'implication des usagers dans les espaces de concertation	<p>Nb d'espaces de concertation</p> <p>Nb de personnes impliquées</p> <p>Nb de BCD rénovés</p> <p>Nb de cours de récréation rénovés intégrant le nouveau référentiel 2021</p> <p>Intérêt des usagers à participer aux instances de concertation.</p>
		Apaiser les abords des écoles	<p>Faciliter la réappropriation par l'enfant de l'espace public en dotant la ville de moyens pour répondre au besoin de sécurisation des abords des écoles à partir d'une coordination interservices et de moyens dédiés à un meilleur partage des usagers entre piétons/cyclistes/voitures.</p> <p>Prendre en compte les retours d'expérience de la communauté éducative (parents/enseignants/agents)</p>	Offrir un environnement plus sécurisé aux enfants	<p>Nb écoles qui auront bénéficiées d'aménagements structurels depuis nouveau référentiel 2021 (création de parvis, accessibilité, mobilier urbain, signalétique, circulation et stationnement, PMR.)</p> <p>Nb de présence humaine en médiation/prévention/contrôle (ASVP, agents de traversée aux entrées/sorties devant chaque école)</p> <p>Satisfaction des acteurs de la communauté par rapport aux actions développées</p>

ORIENTATIONS	AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS GENERAUX	ACTI ONS	CRITERES	INDICATEURS DE SUIVI
<p>ORIENTATION 3 : Accompagner la co-éducation, la citoyenneté et développer le lien avec les familles</p>	<p>Développer les compétences citoyennes de l'enfant dès le plus jeune âge afin d'encourager l'autonomie, l'émancipation</p>	<p>Favoriser l'éducation à l'esprit critique et scientifique, l'analyse et l'éducation aux médias et à l'information</p>	<p>Développer des interventions faites par les partenaires spécialistes de la médiation scientifique et de l'éducation aux médias, sur tous les temps, y compris dans le cadre des accueils périscolaires et accueils de loisirs.</p> <p>Déployer un plan de formations des animateurs volontaires pour s'autonomiser quant à l'animation d'ateliers sur ces thèmes.</p>	<p>Amélioration des habilités sociales et cognitives des jeunes</p>	<p>Nb de partenaires spécialisés Diversité des partenaires Nb d'actions développées Nb d'enfants touchés Satisfaction et / ou participation des enfants aux actions proposées.</p>
		<p>Impliquer les enfants et les jeunes dans la définition des actions qui les concernent</p>	<p>Développer la pratique participative et l'implication citoyenne tout au long de la scolarité auprès des enfants et des jeunes.</p>	<p>La participation des enfants dans différentes instances participatives</p>	<p>Nb d'instances proposées Nb d'enfants inscrits Nb d'enfants ayant participé Régularité et fréquence des instances.</p>
	<p>Promouvoir l'égalité des droits, sociale scolaire et territoriale</p>	<p>Développer des lieux éducatifs inclusifs et de socialisation</p>	<p>Déployer un plan prenant en compte les handicaps qui doit pouvoir appuyer sur des moyens de coordination et des actions auprès des publics accueillis.</p> <p>Renforcer les équipes dédiées et le déploiement d'une stratégie d'ensemble dans le cadre de la prise en compte des enfants à besoins spécifiques sur les différents temps.</p> <p>Créer des aménagements d'espaces, d'activités et de matériels adaptés</p>	<p>Déploiement du plan handicap</p>	<p>Mise en place de la coordination Nb de personnels en renfort Nb d'espaces aménagés Qualité du matériel adapté Changement de perception du handicap et de l'accueil des enfants porteurs de troubles</p>

		Lutter contre toutes les formes d'inégalités et de discrimination dans l'éducation	Porter une nécessaire vigilance quant aux stéréotypes et à toute forme de discrimination et favoriser l'égalité notamment filles/garçons, dans l'examen des projets pédagogiques et les actions portés par la Ville et les partenaires. Former et accompagner les professionnels.	Changement de pratiques des jeunes vis-à-vis de la place de chacun, des droits	Inscription dans les PPNb de formations Nb de participants Adéquation entre actions et formations proposées et besoins repérés
		Accompagner les familles dans leurs démarches afin de faciliter l'accès aux droits et à l'information.	Renforcer les moyens et les dispositifs déjà existant associant les services de la politique de la ville du CCAS de la Direction de la santé publique et de l'éducation dans l'accueil adaptés aux publics fragilisés.	Déploiement d'une démarche d'accompagnement des publics afin de répondre au mieux, le plus adaptés, au plus proche des besoins	Nb de familles accueillies Nb de dispositifs sollicités Nb de familles réorientées vers le « bon interlocuteur »
		Promouvoir l'alliance éducative et accompagner les parentalités	Développer les coopérations entre les équipes éducatives, les parents et les acteurs de la PE, de l'enfance et de la jeunesse	Développer des temps et des espaces d'échanges associant l'ensemble des acteurs. Développer des modules d'accompagnement des professionnels visant la coopération. Accompagner les transitions de la petite enfance à l'adolescence : préscolarisation, dispositifs passerelles, lieux accueils parents, accompagnement des liaisons maternelles - élémentaires - collèges	Motivation et mobilisation des partenaires à s'engager dans une démarche collaborative Capacité des services à proposer des temps et des espaces variés répondant aux besoins et possibilités des familles, des enfants
	Soutenir les acteurs de l'Education Populaire		Soutenir les structures associatives partenaires en lien avec les partenaires institutionnels (CAF, Etat...) en lien avec la CTG. Soutenir et développer les actions "d'aller vers" dans la proximité et vers les publics plus éloignés et liens aux familles	Collaboration inter-structures et déploiement d'actions partenariales	Nb d'actions nouvelles portées sur le temps du PEDT : offre de loisirs et projets pendant vacances scolaires 3-17 ans, Nb d'actions proposées dans le cadre de l'aller vers Nb d'enfants inscrits dans le dispositif d'Etat projets parentalité

	Accompagner les parentalités dans leurs singularités et leurs diversités	Encourager et faciliter la participation des parents aux projets	<p>Améliorer et diversifier les canaux de communication avec les familles.</p> <p>Développer des instances de concertation des associations de PE élues et les associer aux instances de dialogue.</p> <p>Etre à l'écoute de la communauté éducative lors des conseils d'écoles en présence de l'élève et du référent périscolaire.</p>	Déploiement d'une information et d'une communication adaptée aux besoins des parents en prenant en compte leur singularité et leurs pratiques	<p>Nb d'outils de communication et d'informations</p> <p>Diversité des outils</p> <p>Nb de rencontres avec la coordination des parents</p> <p>Variété des sujets abordés avec les parents élus</p> <p>Satisfaction des parents</p> <p>Qualité des outils de communication édités - proposés</p> <p>Complémentarité des outils de communication</p>
		Favoriser l'adhésion et la participation des parents dans les dispositifs d'accompagnement volontaire	<p>Penser les dispositifs et les démarches tels que le PRE et la cité éducative avec les familles.</p> <p>Penser la place du parent et de l'usager dans chaque projet d'actions soutenu.</p> <p>Développer les lieux d'accueil parents dans la proximité.</p>	Déploiement d'instances permettant l'accompagnement et la participation des parents dans des dispositifs précis	<p>Nb de parents inscrits et participants</p> <p>Nb de participations des parents au sein du LAP</p> <p>Nb de parents bénévoles</p> <p>Nb de participations des parents aux équipes pluridisciplinaires (PRE)</p> <p>Compréhension des dispositifs</p> <p>Satisfaction des parents</p>

